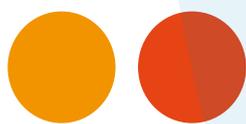


**Université  
des Antilles**



# Procès-verbal du Conseil d'Administration

**Du 10 janvier 2020**

# Conseil d'administration

Le vendredi 10 janvier 2020 à 9 heures en GUADELOUPE

## Liste d'émargement

| CC            | Nom                       | Prénom       | Fonction     | Implantation | SIGNATURE   |
|---------------|---------------------------|--------------|--------------|--------------|---|
| Collège A : 6 | GEOFFROY                  | Michel       | PR           | 971          | P   |
|               | JANKY                     | Eustase      | PRÉSIDENT UA |              | P   |
|               | MONTAUBAN                 | Jean-Gabriel | PR           | 971          | A   |
|               | BERTIN-ELISABETH          | Cécile       | PR           | 972          | Procuration à Madame<br>MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN |
|               | CESAIRE                   | Raymond      | PR           | 972          | P   |
|               | VIRASSAMY                 | Georges      | PR           | 972          | A   |
| Collège B : 6 | CASSIN                    | Laura-Line   | MCF          | 971          | P   |
|               | HERTOGH                   | Claude       | MCF          | 971          | P   |
|               | LETICEE                   | Jean-Lèn     | MCF          | 971          | P   |
|               | AURELIA-TOTO              | Dominique    | MCF          | 972          | P   |
|               | COLOT                     | Serge        | MCF          | 972          | P   |
|               | MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN | Odile        | MCF          | 972          | P   |
| IATOS : 4     | GERARDIN                  | Frédéric     | BIATSS       | 971          | P   |
|               | HARAL                     | Bruno        | BIATSS       | 971          | P   |
|               | KIMBOO                    | Karine       | BIATSS       | 972          | A   |
|               | PORTECOP                  | Olivier      | BIATSS       | 972          | P   |
| Étudiants :   | LUIT                      | Meddy        | Étudiante    | 971          | P   |
|               | PARVIN                    | Nicolas      | Étudiant     | 971          | P   |



|                                |               |            |                            |     |                                |
|--------------------------------|---------------|------------|----------------------------|-----|--------------------------------|
|                                | GABOURG       | Raïssa     | Étudiante                  | 972 | P                              |
|                                | ZACHARIE      | Ludovic    | Étudiant                   | 972 | P                              |
| Personnalités Extérieures : 10 | PENCHARD      | Marie-Luce | Conseil Régional           | 971 | P                              |
|                                | NELLA         | Aurélie    | CTM                        | 972 | P                              |
|                                | GATIBELZA     | Josiane    | Ville Universitaire        | 971 | P                              |
|                                | BRAVO-PRUDENT | Arlette    | Ville Universitaire        | 972 | Procuration à Madame<br>NELLA  |
|                                | KECLARD       | Lisiane    | Personnalité<br>extérieure | 971 | P                              |
|                                | ALICE         | Jean       | Personnalité<br>extérieure | 971 | P                              |
|                                | NAGAPIN       | Henri      | Personnalité<br>extérieure | 971 | Procuration à Madame<br>CASSIN |
|                                | THOUARD       | Emmanuel   | Personnalité<br>extérieure | 972 | A                              |
|                                | HAYOT         | Bernard    | Personnalité<br>extérieure | 972 | A                              |
|                                | MORINIERE     | Max        | Personnalité<br>extérieure | 972 | A                              |



## Liste d'émargement (suite)

| CC               | Nom               | Prénom       | Fonction   | Implantation            | SIGNATURE                          |
|------------------|-------------------|--------------|--|-------------------------|------------------------------------|
| Invités de droit | FOURAR            | Mostafa      | Recteur  | 971                     | Représenté par M. Nicolas CRAIPEAU |
|                  | JAN               | Pascal       | Recteur  | 972                     | Représenté par M. Fernand SABIN    |
|                  | MALHEY            | Bruno        | Directeur Général des Services                                     | Administration Générale | A                                  |
|                  | FILLOD            | Noëllie      | Agent Comptable  | Administration Générale | A                                  |
|                  | SUBITS            | Vincent      | DAF  | Administration Générale | P                                  |
|                  | LAPLAIGE-AURIAULT | Charline     | Adjointe DRH Resp. PGAFP   | Administration Générale | A                                  |
|                  | BERTO GAL         | Gladys       | Adjointe DRH   | Administration Générale | P                                  |
|                  | DAVID             | Jean-Charles | Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires Institutionnelles | Administration Générale | P                                  |
|                  | LÂM               | Ségo lène    | Directrice de la Division des affaires juridiques                  | Administration Générale | P                                  |
|                  | EPAMINONDAS       | Angéla       | Chef de Cabinet  | Administration Générale | P                                  |
| Invités          | JOSEPH            | Philippe     | VP délégué à l'innovation pédagogique                              | Administration Générale | P                                  |
|                  | MOLINIE           | Jack         | Vice-président délégué à la répartition des moyens                 | Administration Générale | P                                  |
|                  | SABIN             | Fernand      | Rectorat MTQ   | 972                     | P                                  |
|                  | CRAIPEAU          | Nicolas      | Rectorat GPE   | 971                     | P                                  |
|                  | AGAPE             | Keïza        | VP étudiant Établissement  | Administration Générale | A                                  |

Conseil d'Administration du 10 janvier 2020  
*Salle des conseils de l'administration générale (Campus de Fouillole)*

**Ordre du Jour**

1. **Propos liminaires du Président**
2. **Approbation du PV du CA du 28 novembre 2019**
3. **Affaires institutionnelles (vote)**
  - a) Statuts de composantes et de services communs
  - b) Organigrammes des services et des composantes
  - c) Charte pour l'égalité hommes/femmes
  - d) Charte relative à l'intégrité scientifique
  - e) Présentation de l'auto-évaluation du HCERES
  - f) Nouvelles voies d'accès aux études de santé
4. **Affaires budgétaires et financières (vote)**
  - g) Régularisations CIA et primes de fin d'année
  - h) Rémunération des accompagnateurs VAE et des coordonnateurs de formation continue
  - i) Dotations des Fédérations de recherche (FED)
  - j) Plafonnement des heures complémentaires
5. **Ressources humaines (vote)**
  - a) Lignes directrices de gestion mobilité
  - b) Campagne d'emploi EC 2020
  - c) Campagne d'emploi des BIATSS
6. **Questions diverses**

**Ouverture de la séance à 9 heures et 19 minutes.**

**Monsieur Jean-Charles David, directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles**

Nous sommes 22 personnes présentes et représentées, le quorum est atteint.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, nous pouvons donc délibérer.

## **1. Propos liminaires du Président**

**Monsieur le Président**

Merci d'être présents à ce premier conseil d'administration de l'année 2020. Il est plutôt tard pour faire des vœux. Messieurs les Représentants des deux recteurs de la Guadeloupe et de la Martinique, Monsieur Craipeau et Monsieur Sabin, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, Mesdames et Messieurs Administrateurs et Politiques, Mesdames et Messieurs les Étudiants et Administrateurs, l'occasion m'est donnée, ma position est celle du président de l'université, de vous souhaiter une année 2020 belle et bonne, pour vous, vos proches, et tous ceux qui comptent pour vous. Je souhaite que votre santé vous permette de gravir les marches qui vous permettront d'atteindre le sommet, d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés pour cette année nouvelle. Mais n'oublions pas d'avoir une pensée pour ceux qui souffrent, ceux qui ne peuvent s'exprimer, ceux qui, sans rien réclamer, espèrent un regard, un geste, une main, un accompagnement, que la souffrance de ceux-ci gagne nos cœurs et nous impose à regarder le monde autrement.

Je souhaite que la sérénité règne dans nos esprits pour que chacun continue à construire sa vie et son avenir mais aussi celui de notre université. Chacun devra apporter sa contribution à la construction de ce bien commun. Il n'y a pas de place pour ceux qui pensent autrement et qui prennent le risque d'être démasqué par eux-mêmes. Quand j'étais petit, je parlais peu, j'étais certainement très timide (d'ailleurs, je n'ai pas changé... c'est une façade...). Je me projetais déjà dans le futur et je voyais le monde grand et beau. Aujourd'hui, je n'ai pas changé. Je vois notre université grande et belle, tournée vers le monde et non repliée sur elle-même. Les deux années qui me restent seront alors sans équivoque, et je mettrai à profit, laissant de côté tout ce qui pourrait ralentir ou freiner l'essor de l'université pour que l'outil laissé soit celui qui continuera à féconder les esprits, à féconder les idées pour grandir et grandir encore.

Je voudrais finir en vous disant que le pouvoir n'est pas une fin en soi. Le pouvoir est éphémère. Ce qui reste, c'est ce que nous aurons construit et que nous aurons construit ensemble. Je vous souhaite une excellente année universitaire et une excellente année pour vous et pour vos proches.

Nous allons donc commencer ce premier conseil de l'année. Y a-t-il des questions diverses ? Monsieur Léticée.

**Monsieur Jean-Lèn Léticée, MCF**

Bonjour à tous Chers Collègues. Ma question portait sur les travaux de la mission parlementaire. Monsieur le Président, pouvez-vous nous faire part des travaux de synthèse de la mission parlementaire qui ont eu lieu à Paris sur la loi concernant la création de l'université des Antilles ? Après cette mission qui a été assez chronophage, pouvons-nous envisager d'engager des travaux sur la répartition des moyens ?

**Monsieur le Président**

Monsieur Hertogh.

**Monsieur Claude Hertogh, MCF**

Monsieur le Président, bonne année. Une question, j'ai une petite information concernant les chèques cadeaux adressés à l'ensemble des personnels de l'UFR STAPS.

**Monsieur le Président**

Madame Aurélia.

**Madame Dominique Aurelia-Toto, MCF**

Une question au sujet de la bibliothèque, enfin le service de documentation de l'INSPE Martinique. J'ai reçu une pétition d'une personnalité extérieure alors que j'ignorais totalement en interne qu'il y avait effectivement possibilité que ce service soit fermé à l'INSPE Martinique. C'est juste pour avoir des informations là-dessus.

**Monsieur le Président**

Bien, merci beaucoup, nous allons commencer ce conseil.

## 2. Approbation du PV du CA du 28 novembre 2019

**Monsieur le Président**

Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2019. Avez-vous des questions ou des remarques ? ... Pas de questions ni de remarques ? Madame François-Haugrin.

**Madame Odile Française-Haugrin, MCF**

Merci Monsieur le Président. J'ai une question par rapport à la forme du procès-verbal qui n'est pas celle que nous avons l'habitude d'avoir, à savoir le PV in extenso. Là, ce n'est pas le cas, c'est une autre forme et donc je voulais savoir ce qu'il en est. Pourquoi nous n'avons pas eu le PV in extenso ?

**Monsieur le Président**

Monsieur David ?

**Monsieur Jean-Charles David, directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles**

La forme est due à un problème d'enregistrement audio lors de la dernière séance. L'enregistrement n'a pas fonctionné et j'ai dû me servir des notes que j'avais prises lors de cette séance pour reconstituer les débats.

**Monsieur le Président**

Merci. Monsieur David, comment peut-on faire pour voir si l'enregistrement fonctionne ? Parce que l'appareil est branché.

**Monsieur Jean-Charles David, directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles**

J'espère avoir fait toutes les opérations de manière juste ! Maintenant, c'est vrai qu'il serait intéressant de pouvoir brancher ce dispositif sur la baie informatique de cette salle afin que ce genre d'événement ne puisse pas se reproduire. Mais je n'ai pas encore trouvé l'appui technique au sein de l'université pour réaliser ce travail.

**Monsieur le Président**

Madame François-Haugrin.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Nous avons eu la même difficulté lors d'un conseil d'administration en Martinique, une défaillance sur un enregistrement. La solution qui a été trouvée, avec la DSIN me semble-t-il (je parle sous couvert de son représentant qui est là), un double enregistrement avait été mis en place en Martinique.

**Monsieur le Président**

De toute manière, je crois qu'il faut trouver une solution. Est-ce que Monsieur Portecop peut nous proposer une solution ?

**Monsieur Olivier Portecop, BIATSS**

Oui. Premièrement, en termes de méthodologie, quel que soit l'outil technique, c'est d'avoir deux outils techniques différents, et nous allons nous y pencher.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. J'espère que pour le prochain conseil d'administration nous n'aurons pas les mêmes problèmes. J'espère qu'aujourd'hui il fonctionne. Il faudrait quand même prendre quelques notes pour essayer de faire au moins le PV. Nous sommes désolés, mais on se rend compte qu'à chaque fois qu'on fait un pas en avant, on fait quelques-uns en arrière et ça ralentit un peu le fonctionnement.

Hormis ce problème, est-ce que l'on peut passer au vote ? Qui ne prend pas part au vote ? Quatre. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Quatre n'ont pas pris part au vote. Le procès-verbal est voté. Nous passons au point suivant.

|                                  |                           |    |
|----------------------------------|---------------------------|----|
| 2 : PV du CA du 28 novembre 2019 | Nombre de votants         | 24 |
|                                  | Ne prend pas part au vote | 4  |
|                                  | Abstention                | 0  |
|                                  | Contre                    | 0  |
| <b>Avis : FAVORABLE</b>          | Pour                      | 20 |

**3. Affaires institutionnelles (vote)**

a) Statuts de composantes et de services communs

**Monsieur le Président**

Il y a les statuts de la faculté de médecine. C'est une faculté transversale sur les deux pôles universitaires et la Guyane. Au niveau polaire, nous avons la faculté de droit en Martinique, la faculté de droit en Guadeloupe, l'IUT Martinique, je crois que c'est à peu près tout ce que nous avons, sachant qu'au niveau du transversal, nous avons eu un comité technique récemment, et que pour les statuts de la faculté de médecine, il n'y a pas eu de soucis. Les recommandations du conseil d'administration ont été respectées et le comité technique a donné un avis favorable. Donc, pour la faculté de médecine qui est la seule composante transversale aujourd'hui, on va faire un vote.

S'il n'y a pas de questions sur la faculté de médecine, nous allons voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

|  |                           |    |
|--|---------------------------|----|
| 3.a : Statuts de la faculté des sciences médicales | Nombre de votants         | 24 |
|  | Ne prend pas part au vote | 0  |
|  | Abstention                | 0  |
|  | Contre                    | 0  |
| Avis : FAVORABLE                                   | Pour                      | 24 |

### Faculté de droit et d'économie (FDE)

#### **Monsieur le Président**

Nous allons passer à la faculté de droit et d'économie de la Martinique. Avant tout, avez-vous des questions ou des remarques ? ... Concernant cette faculté, il y a eu une longue discussion au comité technique. Les recommandations du conseil d'administration n'ont pas été suivies. D'ailleurs, dans le vote du pôle, il est bien dit que c'est voté sous réserve des recommandations, ce qui n'a pas été suivi.

Deuxièmement, c'est une faculté qui demande un changement de dénomination. C'est une faculté polaire qui doit passer devant toutes les instances. Il faut l'avis du conseil de la composante, du CTS du pôle, du CT et du CA pour changer le nom d'une faculté. Il faut savoir que quand on change le nom d'une faculté, il faut changer les statuts de l'université. Monsieur Gérardin.

#### **Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Oui Président, je crois que cela ne se pose pas pour la faculté de droit et d'économie de Martinique, mais que cela se pose pour la faculté de droit et d'économie de la Guadeloupe.

#### **Monsieur le Président**

Non, cela se pose pour les deux.

#### **Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

D'accord.

#### **Monsieur le Président**

Ce matin, j'ai pu voir : « unité de formation et de recherche dénommée faculté de droit, économie gestion et science politique ». Il y a donc un changement de dénomination. Dès qu'on change la dénomination d'une faculté, il faut intervenir sur les statuts de l'université. La question qui se pose pour la faculté de droit de la Martinique se pose également pour la faculté de droit de la Guadeloupe, à la différence que la faculté de droit de la Guadeloupe a pris en considération les recommandations du conseil d'administration, ce qui n'a pas été le cas de la faculté de droit et d'économie de la Martinique. Du coup, le comité technique a donné un avis défavorable pour la faculté de droit et d'économie de la Martinique. Y a-t-il des questions. Madame François-Haugrin.

#### **Madame Odile François-Haugrin, MCF**

Monsieur le Président, concernant les statuts de cette faculté, je n'ai pas bien entendu, c'est bien l'avis du CT ?

#### **Monsieur le Président**

Le conseil de composante, CTS, pôle CT et CA.

#### **Madame Odile François-Haugrin, MCF**

Oui, le conseil de pôle a voté, c'est ça ?

**Monsieur le Président**

Le conseil de pôle.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Le CTS a été également...

**Monsieur le Président**

Le CT a voté contre.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Le CT a donné également son avis concernant ces statuts. Les avis du CTS sont liés aux transmissions tardives des documents, comme c'est le cas également parfois au niveau du CT. Les statuts ont bien été votés en conseil de pôle, les statuts qui ont été transmis par la faculté FDE. Et donc, Madame la Directrice de la faculté nous a transmis très régulièrement l'ensemble des éléments de conseils de composante qui confirmait les statuts qui avaient été votés par la composante, conformément aux dispositions de l'article L713-1 du Code de l'éducation (validation par le conseil de faculté et ensuite soumission au conseil d'administration pour approbation). Donc je vous confirme que ces statuts ont été votés au niveau des instances, passés au niveau des instances polaires, ont été présentés, ont été donc approuvés et ont été transmis par l'administration polaire à l'administration centrale pour présentation aux instances d'établissement.

**Monsieur le Président**

Je pense aujourd'hui qu'on ne peut pas voter ces statuts. Ces statuts ne respectent pas ce qui a été voté par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a demandé une harmonisation des statuts et je tiens à ce que ces statuts soient harmonisés. Il n'y a pas deux universités, il y a une université et nous devons avoir à peu près des grandes lignes identiques. Si chacun fait des statuts, on n'en finira pas et le service juridique sera en permanence... J'ai donc voulu harmoniser pour que l'ensemble des composantes aient des lignes communes.

Il y a donc deux résolutions. De toute manière, n'allons pas voter ces statuts car j'estime que nous n'avons pas respecté les recommandations du conseil d'administration. Je vois « statuts approuvés ». Effectivement, vous étiez sept, deux ont approuvé les statuts et cinq se sont abstenus, en disant « sous réserve des résolutions 1 et 2 ». La résolution 1 : « Les administrateurs demandent que soit confirmée la conformité à la réglementation en vigueur les dispositions statutaires communes à toutes les composantes ». On n'est pas dans ce cas et donc ce n'est pas conforme, je pense qu'on ne peut pas voter aujourd'hui, c'est très clair sur votre document.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

La conformité aux dispositions statutaires et réglementaires est bien définie. Vous parlez de la conformité par rapport à une délibération ce qui aurait été effectué ensuite par le CA, ce n'est pas dans le cadre statutaire visiblement.

**Tous :**

Et si, c'est au CA.

**Monsieur le Président**

Quand on fait un règlement intérieur, c'est pour qu'on puisse fonctionner, sinon on ne fait pas de règlement intérieur et on applique la loi comme elle est votée sans jamais ne rien faire d'autre. Le conseil d'administration est souverain. Le conseil d'administration a voté une réglementation, et les statuts qui dérogent à cette réglementation ne seront pas votés aujourd'hui ce qui est vrai pour la faculté de droit et d'économie de la Martinique est vrai pour la faculté SJE de la Guadeloupe parce que la dénomination a changé. La dénomination a changé et il faut que ça passe par les différents conseils avant d'arriver au niveau

du CA afin que nous puissions voter et changer les statuts. Cela veut dire une réunion spécifique sur les statuts.

### UFR STAPS

**Monsieur le Président**

Au niveau de l'UFR STAPS, il n'y a pas de souci.

**Monsieur Jean-Lèn Léticée, MCF**

Ce n'est pas passé en pôle.

**Monsieur le Président**

Donc pareil, ces statuts devront suivre le cheminement avant d'arriver au conseil d'administration. Puisqu'on a pris du retard, j'avais demandé les statuts depuis 3 ans et je n'arrive pas à les avoir, il faut que ce soit harmonisé comme l'a demandé le conseil d'administration.

### INSPE 972 :

**Monsieur le Président**

Est-ce que les statuts l'INSPE sont passés au niveau du pôle ? Est-ce qu'ils ont suivi le circuit et respectent les recommandations du conseil d'administration ?

**Madame Catherine Cyrille, DGSA du PUR Guadeloupe :**

Le conseil de pôle ne les a pas validés.

**Monsieur le Président**

On ne peut donc pas valider aujourd'hui. Même s'il y a eu un avis favorable du CT, si ce n'est pas passé au conseil de pôle, on ne peut pas.

**Madame Catherine Cyrille, DGSA du PUR Guadeloupe :**

Les statuts de l'INSPE ont été présentés en conseil de pôle et au CTS, mais n'ont pas été validés ni au CTS ni au conseil de pôle.

**Monsieur le Président**

D'accord.

**Monsieur Jack Molinié, vice-président délégué à la répartition des moyens**

*Je voulais juste rappeler que quand vous prenez la parole, il faut vous nommer pour qu'on n'ait pas de difficulté dans le PV. Je suis Monsieur Molinié...*

**Monsieur le Président**

Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de voter les statuts. Je demande : 1) que les statuts respectent les recommandations du conseil d'administration, 2) que les statuts fassent le cheminement au complet avant d'arriver au CA, et 3) quand il y a modification de libellé de l'Université, que ces statuts aient l'avis des différentes instances.

**Monsieur le Président**

La question est également posée pour l'IUT de Martinique pour lequel nous avons reçu les statuts qui ne sont pas passés au niveau du pôle. Il semblerait que les statuts qui sont arrivés au pôle n'étaient pas ceux qui avaient été votés par la composante, ce qui me paraît un peu difficile à comprendre. Ce n'est pas grave, ce qui est sûr aujourd'hui, c'est qu'on ne va pas voter les statuts. Oui, Madame François-Haugrin.

**Madame Odile François-Haugrin, MCF**

Concernant les statuts de l'IUT, le conseil de pôle a reçu une version amendée de l'IUT mais qui comprenait un certain nombre de dispositions qui ne correspondaient pas à celle des statuts qui avaient été votés en 2018 et qui n'était pas relative aux dispositions communes concernant la délibération du CA. Le directeur de l'IUT était présent pendant la séance et nous avons vu avec lui les points qui avaient été modifiés. Il a convenu qu'il devait y avoir une erreur de transmission au conseil de pôle, et il a demandé que l'on retire au vote du conseil de pôle les statuts de l'IUT. Je ne comprends pas non plus comment les statuts ont pu arriver au niveau des services centraux puisqu'ils n'ont pas été transmis par le pôle, dans tous les cas par la voie officielle du pôle.

**Monsieur le Président**

Ce qui est sûr, c'est que beaucoup de documents arrivent au niveau de l'administration centrale et au niveau de la gouvernance, qui arrivent certainement au niveau du pôle aussi mais qui arrivent chez nous. C'est une information que je donne et d'ailleurs je demande à ce que l'on ne vote pas ces statuts. Vous le dites bien : « le directeur de l'IUT demande au pôle de ne pas voter les statuts au motif que la version transmise par l'IUT n'est pas conforme aux dispositions arrêtées au conseil de l'IUT ». Vous dites bien que les statuts actuels de l'IUT de Martinique ont fait l'objet d'un vote au CA le 5 juillet 2017.

Bien, aujourd'hui nous avons voté les statuts de la faculté de médecine, et nous reportons les autres statuts. Je demande vraiment aux deux vice-présidents de pôle de jouer leur rôle au niveau de leur pôle. C'est important, il ne faudrait pas que l'on revienne sur les statuts avec les mêmes remarques. Il faut trouver le moyen d'harmoniser les statuts. Ce que je dis pour les composantes, je dis pareil pour les pôles. Je vous avais fait un courrier, Madame la Vice-présidente et Monsieur le Vice-président, en vous disant de vous réunir pour que vous puissiez faire les statuts, pour retrouver les grandes lignes. Je ne dis pas que l'on mettra exactement les mêmes choses, mais je veux retrouver les mêmes grandes lignes sur les statuts. Nous ne sommes pas à deux universités mais sur une seule université. Quand les étudiants se retrouvent sur le pôle Martinique ou sur le pôle Guadeloupe, ils doivent avoir à peu près la même vision de l'université. D'ailleurs, nous allons les recevoir en Martinique, je ne peux pas faire un exposé pour la Martinique et un autre pour le pôle Guadeloupe. L'exposé est pour l'université qui se décline au niveau des pôles. Je tiens beaucoup à cette organisation. Si on n'y arrive pas, cela va être l'anarchie, et à chaque mandature on va revenir à zéro, et on va commencer la discussion sans pouvoir avancer dans la construction de l'université. Je demande donc à chacun d'apporter sa pierre pour que nous puissions construire cette université. On ne construit pas cette université pour nous, peut-être un peu mais plus pour nos étudiants et les jeunes qui viennent.

Nous allons passer au point suivant.

**b) Organigrammes des services et des composantes**

**Monsieur le Président**

Concernant les organigrammes, c'est le même problème. Cela fait trois ans que je demande ces organigrammes ... il a fallu qu'un administratif parte sur les pôles pour essayer de les avoir. Ces organigrammes sont effectués en grande partie par l'administration. Je trouve dommage qu'au niveau polaire le travail ne soit pas fait. C'est un travail polaire. Or, le travail a été fait par un administratif et il est forcément incomplet. Le comité technique s'est réuni et nous avons décidé de mettre en place une commission qui va se déplacer car quand on demande par courrier, nous n'avons pas de retour ... Cette commission va se déplacer sur les pôles pour avoir les informations et compléter ce qui a été fait. Ce premier

travail a été utile, il faut encore le compléter, pour que nous puissions voter, pour que ce travail puisse repasser en comité technique et au niveau du conseil d'administration, afin que nous puissions voter des organigrammes cohérents en lien avec le fonctionnement actuel de l'université. Il s'agit donc d'une information, la commission est en place pour se déplacer. J'ai demandé à la commission de rester le temps nécessaire sur les pôles pour que ce travail soit fait, et que nous puissions ensuite disposer en central d'un travail fini. Je rappelle que l'on confond très souvent la gouvernance, l'administration centrale et les pôles. Il y a 3 entités dans cette université : le pôle, la gouvernance et l'administration centrale. Elles ne peuvent être confondues avec le pôle Guadeloupe. Très souvent, on met le président dans le pôle Guadeloupe : je ne suis pas dans le pôle Guadeloupe. Quand je parle, je parle au nom de l'université, je ne parle pas au nom du pôle Guadeloupe. Ces organigrammes feront l'objet d'une discussion et un travail par une commission qui se rendra sur les 2 pôles. Voilà pour cette information. Oui, Madame François-Haugrin ?

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Vous avez parlé d'une commission. Est-ce que nous pouvons avoir des informations sur la constitution de cette commission s'il vous plaît ?

**Monsieur le Président**

La commission est centrale, elle est administrative. Quand j'ai regardé qui pourrait en être les membres, on a d'abord pensé aux élus du comité technique, mais on aurait dit alors pourquoi une organisation syndicale et pas une autre. On a également envisagé des enseignants-chercheurs ... on a essayé d'aboutir sur les organigrammes en envoyant le document aux pôles pour que vous les fassiez et ça n'a pas été fait. Donc maintenant, pour ne pas revenir à zéro et pour continuer la discussion qui a été engagée au niveau du CT, et pour améliorer l'organisation au niveau des organigrammes, j'ai préféré mettre trois personnes de l'administration. Il s'agit de Madame Lâm, Madame Bertogal et Monsieur David. Ces personnes vont se déplacer. Vous voyez, ça coûte cher à l'université. Trois personnes qui vont se déplacer pour aller faire ce travail dans les pôles... Monsieur Hertogh.

**Monsieur Claude Hertogh, MCF**

Juste une petite rectification. C'est une erreur qui est souvent faite et je ne voudrais pas qu'elle continue à se faire. Dans ce document, par exemple à la page 24, nous avons les différentes composantes du pôle Guadeloupe. On y voit des départements, des instituts, des facultés, et puis STAPS. STAPS n'est pas un département, ce n'est pas un institut, c'est un UFR. STAPS ne peut pas apparaître comme ça avec des initiales : soit c'est un UFR, au même titre que SJE, vous l'avez appelé fac, vous le pouvez si vous le voulez, mais ça ne peut pas apparaître que comme étant STAPS tout court, sinon on ne voit pas la différence avec un département. Oui, c'est peut-être dans le glossaire mais il faut aussi faire apparaître UFR STAPS en entier dans les autres pages.

**Monsieur le Président**

De toute manière, on va retravailler ce document et les personnes qui vont se déplacer vont se mettre en contact avec les composantes et les pôles. Ils seront avec les directeurs de composantes pour valider les informations qu'ils feront remonter en central.

**Monsieur Claude Hertogh, MCF**

Nous avons déjà fait remonter cette remarque.

**Monsieur le Président**

Il y a effectivement beaucoup d'erreurs, quelques personnes du CT nous ont déjà fait des remontées concernant ces organigrammes. Nous allons les intégrer assez rapidement avant de revenir vers vous. Voilà, merci pour ces remarques constructives. Nous allons passer au point suivant concernant la charte pour l'égalité hommes-femmes. Est-ce que Madame Bertogal est là ? Je ne la vois pas ...

**Ségolène Lâm, Directrice de la Division des affaires juridiques**

Madame Lâm, c'est moi qui ai travaillé sur le document que je vais vous présenter rapidement. Il s'agit d'un document qui est demandé par le ministère, dont la plupart des universités se sont déjà saisies, qui viendra en appui de la future politique d'égalité et de non-discrimination qui doit être mise en place dans chaque université. Il faut savoir que c'est une politique qui nous demandera des résultats chiffrés et concrets puisque nous aurons des comptes à rendre auprès du ministère qui envisage des sanctions financières en cas d'inaction. Ce document cadre servira d'appui aux différentes actions concrètes que la cellule égalité et diversité mettra en place en partenariat avec les pôles, les composantes, et les différents services communs de l'université.

### Monsieur le Président

Merci beaucoup. C'est un document réglementaire qui a eu un avis favorable du comité technique. C'est beaucoup de travail encore. À chaque fois qu'une loi est votée, la mise en application soulève beaucoup de questions, c'est chronophage pour un personnel qui n'évolue pas. Ce sont les mêmes à qui on demande à chaque fois de faire malheureusement. C'est pour cela que je demande, encore, et j'en profite pour rappeler qu'il faut faire attention pour que les tableaux n'arrivent pas le jour même dans les services centraux, car c'est très difficile pour le personnel de mettre en application des documents qui arrivent en centrale le jour même du conseil. Nous aussi à notre niveau, nous pouvons faire des erreurs si nous n'avons pas le temps de travailler sur ces documents. Nous avons pourtant envoyé aux pôles la programmation des instances, ce que nous avons fait encore cette semaine jusqu'à la fin du mois de juin.

Voilà merci beaucoup, nous allons passer au vote de ce document s'il n'y a pas de questions ou de remarques. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup ? Nous allons passer au point suivant.

### c) Charte pour l'égalité hommes/femmes

|  |                           |    |
|--|---------------------------|----|
| 3.c : Charte pour l'égalité homme/femmes | Nombre de votants         | 24 |
|  | Ne prend pas part au vote | 0  |
|  | Abstention                | 0  |
|  | Contre                    | 0  |
| Avis : FAVORABLE                         | Pour                      | 24 |

### d) Charte relative à l'intégrité scientifique

#### Monsieur le Président

Ce point concerne la charte relative à l'intégrité scientifique. C'est Monsieur Stattner qui a travaillé sur ce document. Madame Bertogal, l'avez-vous invité ? Monsieur David ?

#### Monsieur Jean-Charles David, directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

Il a été convié à venir présenter.

#### Monsieur le Président

Nous allons peut-être passer au point suivant et l'appeler entre-temps pour qu'il vienne ?

#### Monsieur Jean-Charles David, directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

Je vérifie s'il est arrivé.

**Monsieur le Président**

Il est peut-être dehors ... en attendant, je demande si on peut passer au point suivant ... à savoir la présentation de l'auto-évaluation de l'HCERES... vous avez un document, vous savez que nous faisons partie de la vague B et que nous devons faire une auto-évaluation. Des dates nous ont été fixées, nous avons des impératifs et nous allons nous atteler à faire cette évaluation interne avant l'arrivée des évaluateurs de l'HCERES. Voilà, il s'agit simplement d'une information pour que vous sachiez que nous sommes obligés de faire cette évaluation dans l'établissement. Voilà, en attendant Monsieur David vous pouvez prendre lecture ...

(...)

**Monsieur David :**

Monsieur Stattner arrive...

**Monsieur le Président**

En attendant, pouvez-vous prendre la parole sur la préparation de l'évaluation 2020-2021 ?

**Monsieur David :**

L'établissement est concerné par la vague B d'évaluation. Le HCERES est l'organisme qui évalue les formations et la recherche dans l'enseignement supérieur en France. Cette évaluation va se passer en plusieurs temps. Le premier concerne une auto-évaluation de l'établissement. Il s'agit pour l'établissement d'analyser ses activités et leur mise en œuvre sur une période de référence. La période qui va être adoptée est depuis la dernière auto-évaluation qui date de 2015-2016 jusqu'à maintenant. Cette auto-évaluation va se traduire sous la forme d'un rapport d'auto-évaluation qui sera rendu au HCERES le 11 septembre 2020, puis le HCERES se déplacera sur site pour la phase d'évaluation externe. Parallèlement, les formations de l'université et les unités de recherche, ainsi que les écoles de doctorants seront évaluées selon des modalités un peu différentes. Pour faire court, elles devront remettre un bilan et un projet au HCERES dans les mêmes délais, c'est-à-dire pour le 11 septembre 2020. Il s'agit pour l'instant de vous informer de cette démarche qui va être lancée. Très bientôt, des groupes de travail vont se réunir. Les services et les pôles seront mis à contribution pour faire remonter les synthèses sur les différentes thématiques demandées par l'auto-évaluation.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Je rappelle que cela fait aussi partie de la première phase de l'accréditation qui va être faite en 2021. Durant mon mandat, je ferai donc l'accréditation deux fois : au début et à la fin. Je mets en place toutes les réformes, les deux accréditations et l'évaluation. En fait, j'aurai tout fait ... le mandat suivant va être un peu au repos, mais nous sommes là pour travailler et pour construire ! Bien, nous allons donc voter pour ce document... enfin, non, c'est une information, ce n'est pas nécessaire de voter. Merci beaucoup. Si Monsieur Stattner est là ?

**Monsieur David :**

Je pense qu'on peut aborder le point suivant, le temps qu'il arrive.

**Monsieur le Président**

C'est ce que j'allais proposer.

## Monsieur le Président

Ce point concerne les nouvelles voies d'accès aux études de santé. Je donne la parole à Monsieur le doyen.

### Monsieur Raymond Cesaire, PR

Différents documents ont été travaillés avec les CFVU que je tiens particulièrement à remercier les CFVU de Martinique et de Guadeloupe qui se sont investis dans ce projet, et les différentes composantes également qui s'engagent dans cette réforme avec l'UFR santé. Parmi les documents transmis, il y a des textes qui sont sortis tardivement (le 4 novembre), un arrêté et un décret. Tout part de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'harmonisation et la transformation du système de santé, avec le décret et l'arrêté portant sur la formation MNOP qui signifie « Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie ». Par ailleurs, dans les pièces jointes vous avez également une note qui est un peu la synthèse de ces différents textes. L'accès aux formations médicales ne va plus passer par la PACES mais par un parcours de formation qui pourra être diversifié. Il y a deux grandes voies d'accès : le PASS (Première Année Spécifique Santé) et le LAS (Licence avec Accès Santé). Un étudiant pourra passer par le PASS Antilles ou le PASS Guyane, qui ressemble d'assez loin à la PACES Antilles et la PACES Guyane qui existent aujourd'hui, avec un programme qui inclut des mineures disciplinaires à hauteur de 10 à 20 ECTS qui sont proposées par les composantes partenaires et qui permettent à l'étudiant, s'il n'a pas accès aux places en MNOP et s'il a validé son année et là mineure disciplinaire, de poursuivre en L2 dans la composante partenaire. L'autre possibilité pour le bachelier est d'opter pour la LAS, une des licences de partenaires, et de valider parallèlement à son année de licence un corpus santé (30 ECTS) assez important que l'étudiant peut valider en un, deux ou trois ans pendant son parcours de licence. Ce corpus santé est proposé en distanciel.

Il est également prévu une possibilité d'accès pour des titulaires d'un diplôme d'État ou d'un titre d'auxiliaire médical (l'ISI et l'institut de kiné sont concernés). Les étudiants pourront se présenter au concours d'admission dans les filières médicales. Il y a également des places prévues par un concours qui s'appelle « Passerelles » pour des étudiants de grade master, doctorat ou ingénieur, ce qui existe aujourd'hui mais qui devra représenter à peu près 5 % des admis en deuxième année.

Concernant les épreuves, le jury MNOP, dont la composition est codifiée par les textes et qui est nommé par le président de l'université, va se pencher sur les résultats des premiers groupes, c'est-à-dire tout ou partie des notes obtenues pendant le parcours de formation. Ensuite, autre nouveauté, il y aura des épreuves orales. Les épreuves de second groupe vont concerner tous les admissibles à l'issue du premier groupe d'épreuves – qu'ils soient issus du PASS ou du LAS –, avec une dispense pour une note seuil minimale qui pourra aller jusqu'au maximum 50 % des étudiants issue du PASS.

Concernant le schéma d'organisation générale, il y a le PASS avec l'enseignement majeur santé et la mineure disciplinaire que choisit l'étudiant. La deuxième voie d'accès est le LAS avec la validation de la mineure santé en un à trois ans. On voit que les étudiants qui sont en PASS, qui n'ont pas accédé aux places en MNOP et qui ont validé leurs 60 ECTS, pourront être réorientés et entrer directement en L2 dans la licence partenaire. C'est un point très positif de cette réforme. Le PASS est une année qui ne se redouble pas.

Par ailleurs, le nombre de places est codifié. Parmi les étudiants d'une promotion de médecine, il est prévu que 50 % d'entre eux soient issus du PASS au maximum, que 15 % soient issus du L1 avec Accès Santé, que 30 % soient réservés pour des étudiants ayant validé L2/L3 avec Accès Santé – ce sera la deuxième chance pour les étudiants du PASS également puisqu'ils sont en deuxième année de LASS et pourront se présenter à nouveau aux épreuves –, et puis 5 % des places pour les passerelles.

Sur la diapositive suivante, vous avez une dérogation qui est inscrite dans le décret du 4 novembre pour l'année 2020-2021. C'est la possibilité de déroger à ce dispositif en n'ouvrant que l'accès L1 du LAS et en n'ouvrant pas l'accès en L2-L3. Le principe, il y aura une cohorte d'étudiants issus de la PACES, la dernière PACES qui aura lieu à la rentrée 2020. Les étudiants qui sont en PACES aujourd'hui, doivent avoir la possibilité de représenter le même concours de PACES dans les mêmes conditions et avec les mêmes

proportions de chance que si la réforme n'avait pas été mise en place. Il y aura donc ce contingent des doublants du PASS 2020-2021 et la grande majorité des UFR santé ont décidé pour 2020-2021 de ne pas ouvrir l'accès L2-L3. C'est-à-dire que le nouveau dispositif, finalement, se met en place en 2020 pour la génération des bacheliers de cette année.

Des conventions doivent être établies entre les universités. Nous avons une convention avec l'université de la Guyane par rapport à l'accès en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de médecine et également accès au département de maïeutique. Il va falloir également formaliser et revoir la convention qui nous lie à Bordeaux pour la pharmacie, l'ergothérapie et la psychomotricité. Sur la pharmacie, nous n'avons pas de difficulté, nous allons solliciter une augmentation de place. Pour l'ergothérapie et la psychomotricité, Bordeaux nous a demandé de n'ouvrir des places que pour des étudiants qui seront dans leur doublement de PACES en 2020. C'est un nombre limité de places avec 3 places en psychomotricité et deux places en ergothérapie par rapport à des difficultés de mise en place de la réforme. C'est un point modifié par rapport à la note : l'accès 2022-2021 en ergothérapie et psychomotricité passera par la PACES et non par le système PASS ou LAS.

Enfin, nous devons également établir une convention pour les études d'odontologie. Le partenaire était Bordeaux, et avec la réforme de la loi NOTRe et Bordeaux qui doit accueillir aujourd'hui des étudiants de Poitiers et de Limoges, il est possible que nous étudions une convention avec une ou deux autres universités. C'est une discussion qui est en cours avec la conférence des doyens.

Nous avons beaucoup travaillé au niveau des CFVU, avec les responsables de licence et les directeurs de composantes, pour aboutir à quelque chose de tout à fait correct, je pense, en termes de capacité d'accueil que nous allons pouvoir afficher dans Parcoursup. Concernant le pôle Martinique, au niveau du DSI, la licence mathématiques, la licence physique chimie et la licence sciences de la vie participent au dispositif. Le nombre de places proposées est de 50 en mathématiques pour les étudiants en PASS et 25 pour les étudiants en LAS. Pour les bacheliers qui vont opter pour le PASS sur Parcoursup, 50 d'entre eux pourront s'inscrire en mineure disciplinaire mathématiques. Ces mêmes bacheliers pourront être admis en licence mathématiques avec Accès Santé. Et puis, il y aura des étudiants qui viendront s'inscrire en licence mathématiques pures. Nous avons les licences en droit, science politique, économie gestion, information communication, sciences de l'éducation, géographie. Cette participation large des licences est l'un des objectifs de la réforme pour laquelle notre université s'engage de manière satisfaisante, et je tiens vraiment à remercier les responsables de licence. L'objectif est de diversifier l'accès aux études médicales, ou diversifier les profils. Les capacités d'accueil sont, pour le pôle Martinique, de 363 places en PASS, 162 en LA, 525 au total. Les effectifs de PACES de cette année sont au nombre de 485 étudiants inscrits, dont 350 nouveaux bacheliers inscrits en PACES cette année. Et, on voit que dans notre offre, avec 525, on excède ce nombre. L'objectif est vraiment que tous les étudiants qui souhaitent s'inscrire puissent le faire, à partir du moment où ils répondent aux attendus. Il y a un tableau similaire pour le pôle Guadeloupe, avec les licences physique-chimie, sciences de la vie de la terre, sciences pour la santé, mathématiques, informatique, économie-gestion, droit et science politique qui ont également rejoint le dispositif, et STAPS. Les capacités d'accueil PASS + LAS excèdent le nombre de 428 primants de la PACES de cette année.

Concernant le calendrier, un travail a été réalisé par les CFVU, ainsi qu'un travail de paramétrage par Monsieur Gratien, que je tiens aussi à remercier grandement. Il a paramétré les PASS avec les différents accès, les différentes mineures disciplinaires, et paramétré également, parallèlement aux licences classiques, les licences avec Accès Santé. Les attendus ont été saisis. Pour le PASS, ce sont des attendus nationaux qui sont complétés pour l'accès aux mineures disciplinaires par les attendus des licences partenaires. Pour les LAS, ce sont les attendus des licences partenaires. Au niveau des capacités d'accueil, elles doivent être saisies pour le 17 janvier. Ensuite, il y aura une dernière étape, dont la date est fixée au 31 mars, qui sera de préciser le nombre de places en deuxième année MNOP qui seront offertes aux différentes voies (PASS, LAS, passerelles). Il y aura donc un travail de concertation, avec l'objectif espéré d'avoir un facteur d'augmentation 1,2 ou 1,3 du nombre de places. L'année dernière, on avait 140 places en PACES Antilles, 20 places en PACES Guyane. On va faire remonter les tableaux le 15 janvier pour augmenter

un peu les étudiants qui sont en PACES. Ensuite, une concertation va partir des agences régionales de santé en lien avec les universités, qui va remonter vers un observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS). Il y aura une grande conférence nationale qui se réunira et qui proposera au ministre des nombres de places qui reviendront ensuite, et c'est l'université, sur avis conforme de l'ARS, qui déterminera le nombre de places pour les étudiants en PASS et en LAS.

Voilà à peu près les éléments.

Ça, c'était à l'occasion du dernier conseil académique, la difficulté que... C'est une réforme majeure qui va nécessiter beaucoup d'engagements des équipes pédagogiques et administratives au niveau de l'équipe administrative de l'UFR Santé on a insisté sur la scolarité qui est sous tension car, parallèlement, on a une réforme du premier cycle, une réforme du 3e cycle, le projet de mise en place du deuxième cycle. Il y a donc une conjonction de réformes au niveau national qui est tout à fait unique depuis les années 50 et les ordonnances Debré. J'ai vu que dans l'ordre du jour il y a la question de ces supports de postes qui sont très importants pour nous pour stabiliser des personnes qui sont en statut contractuel et qui jouent un rôle clé dans le dispositif. On aura aussi la lourdeur de l'organisation des épreuves d'admission. Je participerai bientôt au jury des épreuves d'admission d'Angers qui a déjà cette expérience très structurée, qui auditionne en 15 jours à peu près 250 étudiants. Ce sont des mini-entretiens, tout est structuré et il va falloir qu'on les organise également. Et puis, j'avais bien entendu noté la création du département d'orthophonie portée par le professeur Duflo, dont l'accès ne passe pas par le système PASS, c'est un accès spécifique aux écoles d'orthophonie. J'avais également noté les effectifs enseignants des licences sous tension parce qu'on a bien conscience au niveau de l'UFR santé de la difficulté qui pèse en termes pédagogiques, en particulier pour les UFR de sciences. Ce sont des étudiants qui vont passer par la PACES et qui vont se répartir dans les différentes licences d'emblée. Et puis, je crois qu'il va falloir engager avec le service informatique d'ingénierie pédagogique, la mise en ligne de ces corpus santé en distanciel. Nous en avons déjà discuté avec Monsieur Portecop et son équipe pour lancer des enseignements en ligne. C'est un chantier mais je suis plutôt confiant, car je pense que notre université s'engage globalement bien dans ce projet.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur le Doyen. Y a-t-il des questions ? Madame Keclard.

### **Madame Lisiane Keclard, personnalité extérieure**

Juste une question sur les capacités d'accueil des licences. Est-ce que ce n'est pas gênant que les licences qui accueillent le plus d'étudiants ne soient pas forcément des licences en sciences de la vie et en sciences pour la santé ? Par exemple, quand on regarde la répartition au niveau du pôle Guadeloupe, ce sont des licences de physique-chimie, économie-gestion, où il y a plus de capacités d'accueil. Si on veut que des étudiants fassent des licences pour retourner au niveau du PACES, est-ce que ce n'est pas mieux d'avoir plutôt de licence en biologie ?

### **Monsieur Raymond Cesaire, PR**

Dans les directives qu'on a reçues, l'objectif était de ne pas avoir simplement des licences scientifiques dans les licences partenaires. C'est pour un principe de diversité. Je pense qu'il était essentiel d'avoir un nombre de licences important et qu'on arrive à s'en sortir en termes de capacité d'accueil parce que de nombreuses licences sont engagées. Le poids aurait été trop lourd si on s'était restreint aux licences scientifiques. Par ailleurs, en termes de capacité d'accueil, c'est lié aux modalités d'enseignement. Si on prend la licence sciences de la vie ou sciences pour la santé, beaucoup d'enseignements se font sous format ED. Le dispositif est que nos étudiants suivent en présentiel ces enseignements, ce qui fait que là où il y a 4 groupes ED, il y en aura 5 ou 6. Il y a donc une contrainte par rapport aux capacités d'enseignement au niveau de sa licence en sciences. Il en est de même pour les licences en STAPS. Il ne faut pas que ces licences soient submergées.

### **Madame Lisiane Keclard, personnalité extérieure**

Oui mais l'étudiant qui n'a pas eu son PASS la première année et qui a la possibilité d'aller en licence, s'il a choisi cette mineure, il ira en licence gestion par exemple ?

**Monsieur Raymond Cesaire, PR**

Oui.

**Madame Lisiane Keclard, personnalité extérieure**

Mais il aura peut-être plus de difficultés à retourner après dans un parcours santé. C'est là ma question.

**Madame Lisiane Keclard, personnalité extérieure**

C'est un point important qu'on va discuter avec les conseillers d'orientation cet après-midi et qu'on va discuter également avec le pôle Martinique. Il faut que le bachelier choisisse vraiment le parcours où il a les meilleurs résultats, les meilleures compétences, où il se sent le plus à l'aise, parce que ce qui va être jugé, c'est l'excellence du parcours, que l'on soit dans une licence de gestion, de géographie, de sciences ou de STAPS. Ensuite, il y a quand même un corpus assez important de 30 ECTS à valider sur un an (si on est très rapide) ou deux ans, voire trois ans, aussi certaines équivalences entre les sciences. Ce corpus santé fait que tous les étudiants en deuxième année qui sont issus du PASS ou du LAS auront validé le même background en termes d'unités d'enseignement santé. Les licences vont définir également les UE des mineures disciplinaires. Par exemple, pour la faculté de droit, il sera exigé une validation de 20 ECTS. La maquette d'enseignement du PASS prévoit aussi les 30 ECTS Santé et laisse la place pour les 20 ECTS de la mineure disciplinaire. On va donc se retrouver en deuxième année avec des étudiants qui auront tous validé 30 ECTS Santé, de même que les étudiants qui passeront en deuxième année de droit ou de sciences auront validé jusqu'à 20 ECTS selon les exigences du responsable de licence. Ce qui va être regardé par le jury, c'est vraiment le niveau des résultats et les notes obtenues l'excellence du parcours. L'étudiant qui aura validé son PASS, qui va passer en deuxième année de gestion, et qui aura brillamment reçu sa deuxième année de gestion, pourra se représenter à l'oral d'admission.

**Monsieur le Président**

Monsieur Sabin.

**Monsieur Fernand Sabin, rectorat MTO**

J'avais une question par rapport au coût. On sait que les places supplémentaires par rapport à cette rentrée seront financées à hauteur de 1 800 € par rapport aux 1 200 € habituels. Je sais que c'est une mesure nouvelle et que ce n'est pas facile de se projeter, mais par rapport au dialogue stratégique de gestion, et par rapport au jury que l'on devra mettre en place, est-ce qu'on a prévu le coût ou le surcoût que cela pourrait entraîner ? C'est une grosse organisation.

**Monsieur Raymond Cesaire, PR**

Je n'ai pas encore eu les éléments à mon niveau. Je n'ai rien fait remonter sur ce point. Lors de la conférence des doyens mardi dernier, il était question d'une enveloppe nationale, avec des chiffres de 900-1 200 €. À Strasbourg, il y a eu effectivement des négociations avec des montants plus élevés, de l'ordre de 1 800 € par étudiant. Notre conférence a dit qu'il s'agirait vraiment d'un dialogue par université et académie de gestion.

**Monsieur le Président**

J'allais répondre à Monsieur Sabin. Le conseil de gestion aura lieu jeudi ou nous allons discuter sérieusement du surcoût de cette formation en licence. Monsieur Alice.

**Monsieur Jean Alice, personnalité extérieure**

J'ai une question concernant les étudiants en classes préparatoires. Je prends le cas des étudiants en prépa BCPST (Biologie, chimie, physique et sciences de la terre) qui ont validé un certain nombre de ECTS en fin de cycle. Qu'en est-il dans la poursuite des études pour ces étudiants en BCPST qui souhaiteraient intégrer le cursus médecine ? et je dis bien qu'ils ont déjà un minimum de 60 ou 120 ECTS en fin de cycle.

**Monsieur Raymond Cesaire, PR**

C'est une question très importante et très juste. Je pense que ces étudiants devraient pouvoir avoir accès au dispositif, mais cela suppose qu'ils aient accès à l'enseignement en ligne et qu'ils valident les 30 crédits ECTS du corpus santé avec probablement des équivalences a trouvé certains enseignements qu'ils ont eus (par exemple en biologie cellulaire) et les enseignements qui sont dans le corpus santé. Je ne sais pas s'il sera possible de tout démarrer en même temps et de faire entrer ces étudiants dans le dispositif dès la rentrée 2020. Je pense que c'est difficile à envisager, mais pour l'année suivante, car il y a tout un travail à faire avec les équipes pédagogiques.

**Monsieur Jean Alice, personnalité extérieure**

En BCPST, ils ont une balance en biologie très importante. Il me paraît tout à fait logique qu'ils puissent intégrer très rapidement une filière.

**Monsieur le Président**

Sachant que les voies d'accès sont la licence LAS et le PASS, ce qui veut dire que c'est un autre projet. C'est une discussion au niveau des doyens et des présidents d'université de faire rentrer ces classes préparatoires dans la procédure. Cela veut dire aussi que ces étudiants auront fait le corpus santé, cela veut dire les 30 ECTS. Je ne sais pas combien ils vont en faire en classes préparatoires puisqu'il y a déjà beaucoup de travail pour réussir leur concours. Et donc s'il faut leur dire de faire aussi des cours en ligne, je ne sais pas ce que cela va donner. Je pense que cela va être assez difficile.

**Monsieur Jean Alice, personnalité extérieure**

J'ai eu un certain nombre d'étudiants qui ont laissé la préparation BCPST pour entrer en médecine et inversement. Donc, je pense qu'il faut y réfléchir.

**Monsieur le Président**

Tout à fait. Monsieur Molinié, puis Monsieur Léticée.

**Monsieur Jack Molinié, vice-président délégué à la répartition des moyens**

Juste pour préciser que le problème se pose différemment. Ces étudiants de classes préparatoires sont en double inscription avec l'université, et donc ils sont aussi inscrits dans les licences classiques chez nous. Peut-être qu'au travers de cela, ils pourront s'inscrire en double inscription, et voir comment dans la convention de double inscription, on met en place l'organisation du nombre d'ECTS nécessaires.

**Monsieur le Président**

Madame Gatibelza.

**Madame Josiane Gatibelza**

Bonjour à tous. Monsieur le Doyen, il me semble que vous avez terminé en disant que notre université était bien armée (ou quelque chose comme ça si je me souviens bien) pour ce nouveau parcours. Je reviens un peu en arrière pour dire, lorsque le doyen Bastarud s'est battu pour la création des études médicales en Guadeloupe (enfin dans les Antilles mais singulièrement en Guadeloupe), je crois que son objectif principal était de doter la Guadeloupe d'un corps médical plus important. Ma question est donc de savoir si ces nouveaux parcours vont nous permettre de mieux atteindre ces objectifs que l'ancien parcours.

**Monsieur Raymond Cesaire, PR**

C'est une question clé par rapport au développement de notre UFR santé. Je pense que l'enjeu se situe au niveau de la faculté de plein exercice et de la complétude du deuxième cycle. On se rend compte que la moitié de nos étudiants qui partent effectuer leurs années 4, 5 et 6 ne reviennent pas. Autre point, c'est aussi la réforme de l'ECN. On voit que les étudiants les plus brillants ont parfois tendance à choisir des internats à Paris ou à Montpellier. Et on voit aussi que nos étudiants ont des difficultés pour avoir accès aux spécialités. Finalement, l'objectif de cette réforme est d'en finir avec un système unique avec un concours PACES

extrêmement traumatisant si on échoue, et ensuite pour entrer dans un système de 3 ans de préparation d'un nouveau concours où, quand on est à distance, c'est plus difficile. Je pense que l'enjeu pour booster la démographie médicale, c'est le deuxième cycle.

**Madame Josiane Gatibelza**

Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Une dernière question. Monsieur Léticée, puis Monsieur Gérardin.

**Monsieur Jean-Lèn Léticée, MCF**

Par rapport aux élèves de classes préparatoires, ceux qui ont validé les 120 ECTS, sont automatiquement inscrits en L2, et donc ils auront la L2 et la L3 pour pouvoir valider leurs mineures santé, et donc pouvoir présenter le concours de médecine. On pourrait l'envisager sous cet angle.

**Monsieur le Président**

Tout à fait. Monsieur Gérardin et Madame Nella.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

J'ai une interrogation sur les modalités d'enseignement et d'organisation des emplois du temps dans la coordination entre le PASS et les composantes partenaires, en particulier sur le pôle Martinique. On sait que sur le pôle Guadeloupe, les enseignements se font sur le campus de Fouillole, et vu les licences partenaires, ce sont des licences d'UFR de proximité dans ce même campus. En Martinique, il me semble qu'on est à l'hôpital et que le campus de Schoelcher est distant. J'attire donc l'attention sur la nécessité d'une coordination. C'est plus simple à passer en LAS car c'est du distanciel, mais en PASS, c'est du présentiel, je pense.

**Monsieur le Président**

C'est une vraie question et je pense, Monsieur le Doyen, qu'il faut travailler sur l'organisation. L'organisation n'est pas totalement en place et je pense que nous avons encore quelques mois pour travailler sur l'organisation. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est la validation par le conseil d'administration pour que nous puissions continuer ce travail, sachant que cela n'est pas terminé. Il faudra donc voir tous ces problèmes d'organisation pour que les étudiants puissent commencer à Schoelcher ou finir à Schoelcher pour éviter de repartir. Madame Nella.

**Madame Aurélie Nella, CTM**

Dans le prolongement de la question qui vient d'être posée, J'avais aussi une interrogation sur les effectifs sous tension des enseignants. J'ai aussi assisté au conseil du DSI où le projet de réforme a été présenté et où des inquiétudes ont été soulevées sur la gestion des emplois du temps mais aussi des capacités d'accueil pour les étudiants. Je voudrais savoir si vous avez déjà estimé les difficultés et s'il y a déjà des pistes de solution pour les résorber ?

**Monsieur Raymond Cesaïre, PR**

Je suis tout à fait conscient de cette difficulté par rapport au format des enseignements. On sait par exemple qu'en licence sciences de la vie, on a un certain nombre d'inscrits chaque année. Alors, on peut penser qu'il y aura moins d'inscrits en licence pure et qu'il y aura davantage d'étudiants qui se diront « je vais prendre l'inscription + accès santé » et d'autres vont opter pour le PASS. Aujourd'hui, on ne sait pas très bien comment ils vont se répartir et quel va être leur choix tactique, mais c'est vrai que quand on voit 50 places en PASS et 25 places en LAS, et 20 places en PASS et 20 places en LAS pour la Guadeloupe, on est extrêmement contraint, mais c'est dû au format des enseignements en mode Enseignement Dirigé (ED). Je pense que la situation risque d'être tendue sur ses composantes et licences. Passer de 20 à 40, c'est créer un

groupe d'enseignement supplémentaire et donc c'est une réelle difficulté. La difficulté, pour nous, composante UFR Santé, je la situe en termes d'effectifs administratifs. Après, et aux enseignants hospitalo-universitaires de s'engager. Et je la situe pour les licences sous tension des effectifs enseignants, notamment le DSI ou l'UFR SEN.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, s'il n'y a pas d'autres questions je vais faire un petit résumé pour dire que le ministère a voulu diversifier l'accès en médecine. C'est pour cela que les étudiants arrivent maintenant de toutes les licences pour que, si jamais ils ne sont pas pris en médecine, ils puissent faire la licence qu'ils voulaient au départ et poursuivre leur route vers la voie qu'ils souhaitaient. C'est une demande du président de la République, un vœu du président de la République.

Deuxième chose, Madame Gatibelza a demandé si cela allait augmenter le nombre de médecins. Effectivement, nous avons une densité médicale très faible au niveau de la Guadeloupe et de la Martinique (et Mayotte) et l'idée est aussi d'arriver à une augmentation. Le nombre des étudiants va être déterminé avec les ARS et le président de l'université, et aussi avec le concours du doyen. L'objectif est d'augmenter le nombre des étudiants et de médecins en tenant compte des capacités de formation (on ne va pas augmenter de façon démesurée si on n'a pas la capacité de former les étudiants).

Et puis, nous l'avons déjà dit, Monsieur le Doyen aussi l'a répété, on avait environ une cinquantaine d'étudiants au numerus clausus et on s'est rendu compte que la moitié des étudiants revenaient, simplement parce qu'à partir de la 4<sup>ème</sup> année, ils commencent à prendre racine, trouvant leur moitié dans l'Hexagone ou ailleurs, et ils restent, ou ils partent. Certes, ils doivent travailler mais ils n'ont plus le poids du concours et ils sont plus libres pour avancer sur la globalité de leur avenir. Actuellement, l'idée est de faire en sorte que notre université soit une université avec une filière complète, avoir la voie du milieu qui manque, et ainsi stabiliser nos étudiants dans les premières années mais aussi dans les années suivantes tout en leur laissant la possibilité de continuer à partir dans l'Hexagone, ce que nous faisons déjà au niveau des internes puisqu'une partie de l'internat est faite en métropole et une autre partie chez nous. Cela fait que les étudiants ne perdent pas. On ne peut pas dire que faire des études de médecine aux Antilles, c'est une « faculté cocotier » comme j'ai pu entendre au début de la faculté de médecine. Malheureusement, ceux qui ont parlé de « faculté cocotier » et qui ont envoyé leurs enfants ailleurs, ces enfants-là ont échoué, et ceux qui sont restés dans cette « faculté cocotier », sont devenus d'excellents médecins. Ce n'est donc pas une « faculté cocotier ». Et justement, si nous passons à une faculté de plein exercice, il conviendra peut-être de revoir l'organisation de l'internat pour qu'ils aient un temps suffisamment long dans l'Hexagone afin de parfaire leur formation.

Voilà, l'idée est quand même d'augmenter le nombre des médecins car nous savons tous que le nombre de nos médecins diminue. Ceux qui partent à la retraite ne sont pas forcément remplacés et il y a de nouveaux métiers. Nous vieillissons, la Martinique a perdu 15 000 habitants de 2012 à 2017 (je crois) et 13 000 habitants en Guadeloupe, ce qui veut dire que notre médecine doit changer. Il ne faut pas faire uniquement de la médecine pour les enfants mais aussi de la médecine pour les personnes âgées qui est une autre médecine et qu'il faut prendre en considération dans l'organisation de notre faculté de médecine aux Antilles.

Il se pose aussi effectivement des questions sur la coordination de ces formations, sachant qu'au niveau des licences, il ne s'agit pas d'un enseignement supplémentaire. Certes, ce sont des groupes de TD supplémentaires, mais on ne va pas demander de faire d'autres cours par rapport à ce qui est fait. Mais il y aura certainement des groupes supplémentaires qui demanderont du temps mais aussi un financement et un temps pédagogique. C'est donc tout cela que nous allons évaluer en dialogue de gestion jeudi prochain. Je demande à Monsieur Subits, qui a travaillé sur le dialogue de gestion de noter ces éléments, même si nous avons déjà travaillé un peu dessus mais nous allons parfaire ce document jeudi. Et puis, sur les tensions dans les composantes, j'espère qu'il n'y en aura pas et je le souhaite vraiment, surtout que la mineure santé sera en ligne et que ce n'est pas une formation supplémentaire que l'on demandera aux composantes. Cette

formation en ligne se fera chez nous mais pas uniquement chez nous, cela se fera aussi au plan national. C'est une organisation nationale que chacun pourra bénéficier pour les étudiants. S'il fallait faire le corpus dans chaque licence, cela ne serait pas réalisable. Nous ne sommes pas une université à part, nous sommes une université française. C'est vrai que nous avons nos spécificités mais on ne peut pas dire que nous sommes une université tout à fait différente des autres.

Donc, nous allons donc voter sur deux choses, Monsieur le Doyen. Premièrement, nous allons voter sur la dérogation pour l'accès en L1. Si l'accès n'est pas donné aux L2/L3, c'est parce que nous n'avons pas encore d'étudiants en L2 qui ont fait le corpus santé. Si on ouvre aux L2, cela veut dire que les étudiants de L2 font le corpus santé. Or, il s'adapte aux étudiants de L1. L'année prochaine, ils feront la L2, puis la L3 l'année suivante. Dans un premier temps, nous allons donc commencer par le début. Le doyen demande donc une dérogation pour l'accès uniquement en L1 cette année, et non en L2/L3, pour laquelle nous allons voter. Dans un deuxième temps, nous allons voter sur les voies d'accès à la médecine (PASS / LAS).

Nous allons d'abord voter sur la dérogation : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| 3.f : Dérogation pour les étudiants en L1  | <b>Nombre de votants</b>  | <b>24</b> |
| Dérogation, applicable à l'issue de l'année 2020-2021, pour les étudiants en L1 Accès Santé (L.AS) leur permettant d'accéder en 2 <sup>ème</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle des études de santé. | Ne prend pas part au vote | 0         |
|  | Abstention                | 0         |
|  | Contre                    | 0         |
| <b>Avis : FAVORABLE</b>  | Pour                      | <b>24</b> |

### Monsieur le Président

Nous allons voter sur les différentes voies d'accès PASS et LAS : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient...

### Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS

Président, on vote sur les voies d'accès ou sur les capacités d'accueil ?

### Monsieur le Président

On vote pour les voies d'accès et les capacités d'accueil, tout est compris. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| 3.f: Capacités d'accueil en PASS mineures disciplinaires & L.AS           | <b>Nombre de votants</b>  | <b>24</b> |
| PASS : Parcours Accès Spécifique Santé<br>L.AS : Licence avec Accès Santé | Ne prend pas part au vote | 0         |
|   | Abstention                | 0         |
|   | Contre                    | 0         |
| <b>Avis : FAVORABLE</b>   | Pour                      | <b>24</b> |

#### d) Charte relative à l'intégrité scientifique

##### **Monsieur le Président**

On avait volontairement laissé ce point de côté parce que Monsieur Stattner n'était pas encore arrivé. On va lui donner la parole en lui demandant d'essayer de faire rapide ...

##### **Monsieur Stattner**

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Administrateurs, Chers Collègues, comme vous savez, depuis 2017, tous les organismes de recherche, notamment les universités, ont l'obligation de définir une politique claire en matière d'intégrité scientifique. Par intégrité scientifique, ils entendent toutes les actions que l'on va mettre en place. Cela concerne à la fois la sensibilisation, l'information, les procédures, enfin tout ce qu'on met en place, pour arriver à maintenir au sein de l'université une recherche qui soit honnête et rigoureuse.

Au niveau national, un certain nombre de choses se sont mises en place, notamment le rapport du Professeur Corvol qui a fait un certain nombre de recommandations, qui vont par exemple de la classification des manquements à l'intégrité jusqu'à la création au niveau national d'un bureau qui sera chargé d'accompagner les organismes de recherche ou de les conseiller en cas de manquement. Ce travail est important pour plusieurs raisons. Tout d'abord, une des recommandations qui avait été faite par le Professeur Corvol était de dire qu'au moment de l'évaluation des laboratoires de recherche, on va nous demander ce que les laboratoires ont mis en place pour garantir l'intégrité scientifique. La même chose sera mise en place au moment des demandes de financement où on va également nous demander de justifier ce que l'université a mis en place en matière d'intégrité scientifique.

En ce qui concerne l'université des Antilles, j'ai fait deux propositions. La première proposition est l'acquisition d'un logiciel de détection de similarités (qu'on appelle vulgairement un logiciel anti-plagiat). La deuxième proposition est une charte à l'intégrité scientifique (c'est d'ailleurs ce qui se fait dans beaucoup d'établissements désormais) qui va rappeler à la fois les bonnes pratiques en matière d'intégrité scientifique et qui va également définir le cadre d'utilisation de ce logiciel dont nous avons fait l'acquisition. Je ne sais pas si je détaille rapidement la charte ? je pense que vous en avez déjà pris connaissance ?

##### **Monsieur le Président**

Oui.

##### **Monsieur Stattner**

D'accord. La partie importante de la charte concerne la procédure pour l'utilisation de ce logiciel (section numéro 3). Dans un premier temps (nous allons lancer l'utilisation de ce logiciel), je recommande que le logiciel soit utilisé à la fois pour les stages de master 1 et master 2. Le plus souvent dans les formations, nous avons un responsable de stage qui va récupérer les différents rapports. Cela va demander un changement de procédure évidemment : je vais demander que le responsable des stages demande les rapports suffisamment tôt (2 à 3 semaines) pour qu'il puisse les passer dans le logiciel et voir s'il y a des cas de similarités trop fortes ou pas. Cela donne l'occasion aux responsables des stages de demander à l'étudiant de revoir sa copie. Et puis, je propose également que le logiciel soit utilisé par les directeurs de thèse ou de HDR. On pourrait mettre en place la même procédure, c'est-à-dire qu'avant la soumission au rapporteur, on passerait les rapports de HDR et les rapports de thèse dans ce logiciel, ce qui me permettra de voir s'il y a de similitudes qui sont trop fortes et de demander éventuellement aux candidats de revoir leur copie. Ce qui est important et qu'il faut bien comprendre, c'est que le logiciel n'est pas capable de dire s'il y a du plagiat ou pas. Il va simplement donner un taux de similitudes, un score de similarité en disant « attention, je constate qu'il y a 10 % qui correspondent à des documents qui ont été trouvés sur internet, ou dans une base de données ». Ce qui est important, celui qui va soumettre le rapport du logiciel aura ce travail d'analyse, à savoir si les parties incriminées ont été mal citées ou posent problème. Vous voyez que c'est quelque chose

qui n'est pas simple. On ne peut pas simplement se fier aux taux, il faut que quelqu'un l'analyse pour juger s'il y a eu du plagiat ou pas. Voilà un peu la procédure que je propose à la fois pour les thèses et les HDR. Si cette charte est acceptée, elle sera affichée sur le site de l'université et on pourra y faire référence au moment des réponses aux appels à projet ou lors de différentes demandes, notamment dans le cadre de l'évaluation des laboratoires.

**Monsieur Michel Geoffroy, PR**

Merci Monsieur Stattner. Y a-t-il des questions ? Monsieur Parvin, allez-y.

**Monsieur Nicolas Parvin, étudiant**

Je tiens à souligner la pertinence des précisions qui ont été apportées c'est, notamment en termes de subtilité par rapport à l'exploitation des données issue du logiciel, à savoir qu'il ne détermine pas d'office le plagiat. Il est arrivé par exemple que, dans le pourcentage de similitudes, figure le titre même du devoir ce qui ne dépend nullement de l'étudiant. Il y a aussi une jurisprudence de l'université en matière de plagiat, un pourcentage à partir duquel on considère qu'il y a plagiat. Mais cela doit être soumis à l'examen critique du conseil de discipline évidemment. Juste une chose, en tant que membre du conseil de discipline, il serait intéressant que les étudiants pour lesquels on détermine qu'il n'y a pas plagiat, puissent avoir une revalorisation de ce devoir. Il est arrivé malheureusement que ces personnes soient sanctionnées par avance, et c'est la raison pour laquelle je tenais à souligner l'importance que cela ne détermine pas d'office le plagiat, et donc, ne pas prononcer de sanctions avant l'analyse critique de ces données. Merci.

**Monsieur Stattner**

C'est un point qui a été beaucoup discuté car il se trouve que dans tous les établissements, il y a un référent à l'intégrité scientifique et ces références sont organisées en réseau (le réseau des référents intégrité scientifique). Cela fait partie de nos discussions de voir à partir de quel taux on détermine un taux de similitudes trop important. On n'est pas capable de dire par exemple que c'est à partir de 10 %, de 30 % ou de 40 %. On sait aujourd'hui qu'il y a des disciplines, notamment en droit qui a été évoqué lors de nos discussions avec nos collègues, où souvent dans les rapports, les étudiants, ceux qui font leur thèse ou leur HDR, sont amenés à copier des pavés issus des différents codes et il peut arriver qu'il y ait des taux importants. C'est aussi le cas par exemple en informatique ou en mathématique, où on retrouve souvent des définitions formelles qui font partie du bien commun. Quand j'écris un article en informatique, quand j'ai défini un réseau, c'est la définition formelle d'un réseau que je vais retrouver dans tous les papiers. Il est donc important que ce soit un spécialiste de la discipline qui juge de la pertinence du taux.

**Monsieur le Président**

Monsieur Gérardin.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

J'imagine que cette charte a été réfléchi, discutée et présentée au CAC et qu'elle a fait l'objet d'une délibération et d'un avis ? Je voudrais savoir quel est l'avis du CAC.

**Monsieur le Président**

Monsieur David, est-ce que cette charte a été présentée au CAC ?

**Monsieur Jean-Charles David, directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles**

Non, cette charte n'a pas été présentée au CAC.

**Monsieur le Président**

Madame François-Haugrin.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

J'allais poser un peu la même question que Monsieur Gérardin. Comment avez-vous fait pour réaliser ce travail ? Est-ce que les commissions recherche ont été impliqués ? Est-ce que les vice-présidents des commissions recherche ont été impliqués dans un premier temps pour l'élaboration de la charte ? J'ai compris dans votre dernière intervention que vous étiez informaticien ?

**Monsieur Stattner**

Je suis maître de conférences en informatique.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Je n'ai pas bien retenu votre nom.

**Monsieur Stattner**

Éric Stattner.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

J'aimerais savoir comment vous êtes arrivé à réaliser ce travail et quelles personnes ont été impliquées pour sa réalisation.

**Monsieur Stattner**

Sur la procédure, on a d'abord discuté avec les référents intégrité scientifique. J'ai analysé ce qui se faisait dans les autres établissements. En général, cela passe par les conditions du logiciel et aussi par une charte qui définit un peu le cadre d'utilisation du logiciel. Ensuite, j'ai proposé la version de la charte à l'équipe de direction.

**Monsieur le Président**

Monsieur Gérardin.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Si je ne me trompe pas, au niveau du conseil d'administration nous devons statuer sur les affaires statutaires, d'accord, mais aussi sur des engagements financiers. Le CAC est habilité à statuer sur les affaires scientifiques et pédagogiques.

**Monsieur le Président**

C'est vrai qu'il y a un engagement financier pour le logiciel. Moi, je ne vois aucun inconvénient de passer en conseil académique. Si vous estimez qu'il faut le faire passer en conseil académique, on le fera. On ne stresse pas, on a le temps, il nous reste deux ans ...

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

C'est simplement une question de clarification. On peut adopter le logiciel, et que la charte fasse l'objet d'un examen en CAC.

**Monsieur Stattner**

Ce qui est important quand même, en discutant un peu avec les différentes composantes, notamment avec les INSPE, il se trouve que plusieurs composantes avaient déjà fait l'acquisition de différents logiciels de détection de similarités. C'est vrai pour l'INSPE de Martinique et l'INSPE de Guadeloupe. On s'aperçoit finalement que chaque composante a tendance à faire l'acquisition d'un logiciel pour sa composante et qu'il n'y avait pas de cadrage au niveau de l'établissement. Ce n'est pas non plus incohérent de dire que finalement on va proposer un cadre au niveau de l'établissement et un logiciel qui sera utilisé par tous.

**Monsieur le Président**

Nous allons voter sur le logiciel et la charte qui va passer au conseil académique, puis repassera au conseil d'administration. Madame François-Haugrin.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Monsieur Stattner, Je n'ai pas bien compris, ou je n'ai pas entendu ou vous ne l'avez peut-être pas dit, s'il y a eu un travail réalisé avec les vice-présidents des commissions recherche et les commissions recherche des pôles ?

**Monsieur Stattner**

Non pas du tout.

**Monsieur le Président**

Je ne vois pas l'intérêt. À ce moment-là, il faudrait aussi faire intervenir les CFVU, car la question du plagiat concerne aussi la rédaction des mémoires et autres. Monsieur Geoffroy.

**Monsieur Michel Geoffroy, PR**

Merci Monsieur le Président. Comme on le sait, les VP CR (commissions recherche) n'ont pas énormément de prérogatives, ça n'a rien à voir avec un conseil scientifique. Et donc, je ne vois pas en quoi cela pourrait directement les concerner. Les statuts sont assez clairs sur leurs compétences. Il ne s'agit pas de fonctionnement de laboratoire, ni de financement de laboratoire, ni de convention, et donc cela ne les concerne pas directement. En revanche, je crois qu'on l'a dit, cela concerne le cadre, les étudiants, la pédagogie. Les CFVU sont peut-être des partenaires plus naturels sur ce type de questions s'il s'agit de formation comme les commissions de la recherche. Ensuite, je pense qu'il y a quand même intérêt à présenter ce document pour remarques, notamment comme celles de notre collègue administrateur, Monsieur Parvin, des remarques constructives basées sur l'expérience qui viendront enrichir le document pour le sécuriser au maximum. Mais je ne pense pas qu'il s'agisse de tout reprendre à zéro, parce que le travail a été fait en collaboration avec ce qui se fait nationalement, si j'ai bien compris. Monsieur Stattner est en contact avec d'autres référents au niveau national qui ont la même tâche que lui dans d'autres universités. Donc, si on recommence à tout défaire et qu'on repart de zéro, on sait très bien comment cela va se terminer : on n'aura rien. Or, le ministère viendra nous demander ce qu'on a fait dans ce cadre. De plus, Monsieur le Président a parlé de l'auto-évaluation, elle est à notre porte et on ne peut pas se dire maintenant qu'on a tout le temps parce que je crois qu'on n'a pas tout le temps. Donc, il faut un projet déjà bien avancé, qui soit soumis à l'expertise des élus du conseil académique dans son ensemble (64 élus), et qu'à partir de là on fasse les modifications nécessaires en séance avec des propositions d'amendement s'il y a des choses à compléter ou à corriger, et qu'on revienne en CA ensuite. Je pense que cela doit se faire dans un temps relativement court parce qu'il y a quand même des enjeux.

**Monsieur le Président**

Madame Keclard.

**Madame Lisiane Keclard, personnalité extérieure**

Je voulais savoir si c'est vous le référent intégrité scientifique ?

**Monsieur Stattner**

Oui, depuis 2017.

**Monsieur le Président**

Oui, allez-y.

**Monsieur Ludovic Zacharie, étudiant**

Je voulais savoir si ce logiciel est un logiciel anti-plagiat, c'est ça ?

**Monsieur Stattner**

On va dire qu'il a été présenté comme ça, mais les éditeurs prennent la précaution de dire que c'est un logiciel de détection de similarités, car le plagiat est quelque chose de très cadré. C'est donc un logiciel de détection de similarités, même si commercialement il est plutôt vendu comme un logiciel anti-plagiat.

**Monsieur Ludovic Zacharie, étudiant**

D'accord. Est-ce que l'objectif est d'harmoniser, enfin est-ce que les professionnels utilisent déjà des logiciels ?

**Monsieur Stattner**

Cela dépend beaucoup des composantes. Pour avoir notamment échangé avec les INSPE, je sais qu'ils ont fait l'acquisition d'un logiciel en Guadeloupe et qu'ils passent régulièrement les rapports des masters MEEF dans ce logiciel. C'est pour cela que je proposais au niveau de l'établissement d'avoir quelque chose de cadré. L'objectif est à la fois d'avoir des procédures harmonisées, un logiciel commun à tous et un cadre commun à toutes les composantes.

**Monsieur Ludovic Zacharie, étudiant**

Une dernière question s'il vous plaît. Avez-vous des exemples d'autres universités qui utilisent ce type de logiciel ?

**Monsieur Stattner**

Sur les chiffres annoncés pour le logiciel qui a été choisi (Compilatio), il a dit que 80 % des organismes de recherche en France l'utiliseraient déjà. C'est le chiffre qui m'a été donné, mais évidemment je n'ai pas moyen de le vérifier.

**Monsieur Ludovic Zacharie, étudiant**

Merci.

**Monsieur le Président**

Merci. C'est un peu dommage que les INSPE soient partis trop vite car l'objectif est d'harmoniser entre les pôles pour avoir les mêmes éléments, pour que, s'il y a un problème informatique sur le logiciel, on puisse intervenir plus facilement. Quand chaque composante achète son propre logiciel, on ne peut pas demander au service informatique d'intervenir sur un logiciel qu'il ne connaît pas. L'idée est donc d'harmoniser entre les pôles.

Nous avons donc scindé ce point en deux parties : 1) le cadre va être revu après la discussion d'aujourd'hui et va passer en conseil académique dans un avenir assez proche (on va peut-être essayer de le faire passer au prochain conseil académique), et 2) l'acquisition du logiciel Compilatio pour que nous soyons harmonisés au niveau de l'établissement. Je propose donc de voter pour l'acquisition du logiciel : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup, et merci à Éric.

**Monsieur Stattner**

*Merci beaucoup et bon travail !*

**Tous :**

*Merci !*

|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| 3.d : Acquisition du logiciel de détection de similarités Compilatio  | <b>Nombre de votants</b>  | <b>24</b> |
| Acquisition du logiciel de détection de similarités Compilatio pour prévenir les cas de plagiat dans les rapports de stage de M1 et M2, dans les thèses et les HDR. | Ne prend pas part au vote | <b>0</b>  |
|   | Abstention                | <b>0</b>  |
|   | Contre                    | <b>0</b>  |
| <b>Avis : FAVORABLE</b>   | Pour                      | <b>24</b> |

**Monsieur le Président**

Nous allons passer au point suivant : affaires budgétaires et financières.

**4) Affaires budgétaires et financières (vote)**

**Monsieur le Président**

Concerne la régularisation CIA et primes de fin d'année. Je donne la parole à Monsieur Subits pour l'ensemble des points (enfin presque).

**a) Régularisation CIA et primes de fin d'année**

**Monsieur Vincent Subits, DAF**

Bonjour à tous. Ce premier point est exactement la même chose que l'année dernière, c'est-à-dire que l'on vote sur le budget de l'année 2020, la possibilité de donner aux personnels administratifs qui ont été oubliés par leur chef de service ou qui sont arrivés tardivement à l'université et qui n'auraient pas été noté début octobre par les chefs de service, la possibilité d'avoir – au prorata bien sûr – une prime comme tous les autres agents de l'établissement. On vote aussi sur l'enveloppe de ce reliquat qui sera de 10 000 €.

**Monsieur le Président**

On vote sur l'enveloppe.

**Monsieur Vincent Subits, DAF**

On vote sur l'enveloppe et le fait d'autoriser le paiement des reliquats sur 2020.

**Monsieur le Président**

On vote donc sur l'enveloppe et l'autorisation d'utiliser le reliquat sur 2020 : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Oui Monsieur ?

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

J'avais une question. Est-ce que 10 000 €, ça suffira ?

**Monsieur le Président**

Nous en avons discuté en CT, et Monsieur Subits disait que ça devrait suffire.

**Monsieur Vincent Subits, DAF**

Oui, il y a moins d'une dizaine de personnes concernées.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. On va donc recommencer le vote : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| 4.g : Régularisation CIA et primes de fin d'année   | <b>Nombre de votants</b>  | <b>24</b> |
| Vote d'une enveloppe de 10 000 euros pour régularisation les personnels n'ayant pas reçu de CIA ou de prime de fin d'année. | Ne prend pas part au vote | 0         |
|   | Abstention                | 0         |
|   | Contre                    | 1         |
| <b>Avis : FAVORABLE</b>   | Pour                      | <b>23</b> |

#### b) Rémunération des accompagnateurs VAE et des coordonnateurs de formation continue

##### Monsieur le Président

Nous passons au point suivant concernant la rémunération des accompagnateurs VAE et des coordinateurs de formation continue. Monsieur Subits ou Monsieur David ?

##### Monsieur Jean-Charles David, directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

C'est un point qui avait déjà été présenté au CAC du 28 novembre dernier. À cette date, le pôle Guadeloupe ne s'était pas prononcé en conseil de pôle et nous avait demandé de reporter le point. Donc aujourd'hui, ce point est à nouveau à l'ordre du jour. Il s'agissait de régulariser la situation des coordonnateurs de formation continue et les accompagnateurs de VAE qui n'étaient pas rémunérés depuis au moins deux ans. Sur le document que vous avez sur les tablettes, vous voyez qu'il y a donc deux forfaits sur lesquels on vous demande de vous prononcer. Pour les coordinateurs de formation continue, il s'agirait d'un forfait établi à 12 HETD, et pour les accompagnateurs de VAE à 8 HETD. Les activités sont décrites dans le document.

##### Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| 4.h : Formation continue   | <b>Nombre de votants</b>  | <b>24</b> |
| Détermination de forfaits HETD, valables pour les SUFC de Martinique et de Guadeloupe, visant à permettre la régularisation des heures d'intervention effectuées par les accompagnateurs VAE depuis 2014 et les coordonnateurs de formation continue depuis 2017-2018. | Ne prend pas part au vote | 0         |
|  | Abstention                | 0         |
|  | Contre                    | 0         |
| <b>Avis : FAVORABLE</b>  | Pour                      | <b>24</b> |

c) Dotations des Fédérations de recherche (FED)

**Monsieur le Président**

Nous passons au point concernant les dotations des fédérations de recherche et la parole est toujours à Monsieur David.

**Monsieur Jean-Charles David, directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles**

L'année dernière, lors du cadrage du financement de la recherche, il était prévu une dotation de 20 000 € maximum par fédération de recherche au titre de la dotation annuelle. Cette année, il y a quelques changements avec notamment Manioc qui est devenu un consortium et donc qui n'émarge plus au crédit des FED. La somme que l'on propose d'allouer aux fédérations de recherche est donc de 60 000 €, à répartir entre les trois FED restant : BNRMI, C3I et C3MAG.

**Monsieur le Président**

Y a-t-il des questions ? Madame François-Haugrin.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

J'ai une question concernant Manioc. Qu'en est-il de son financement ?

**Monsieur le Président**

Monsieur Geoffroy ?

**Monsieur Michel Geoffroy, PR**

Le responsable du SCD nous avait dit en séance du conseil académique que si on pouvait reconduire son financement de 20 000 € par année, il en serait très satisfait. Le président a accepté cette reconduction, et Manioc se verra attribuer un fonctionnement en tant que service de l'administration générale, puisque ce n'est plus une structure de recherche, un financement de 20 000 € par l'université pour son fonctionnement.

**Monsieur le Président**

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons voter.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Monsieur Geoffroy a dit que Manioc devient un service de l'administration générale ?

**Monsieur Michel Geoffroy, PR**

C'est un consortium qui dépend directement du président de l'université. Ce n'est plus une structure de recherche. C'est un consortium qui a évidemment quelques liens avec la recherche, ce n'est pas une structure qui produit de la recherche ou qui accueille des chercheurs. C'était aussi la volonté du SCD, je le précise. Cela s'est fait en accord avec le co-responsable de Manioc (Monsieur Gerry L'Etang), parce que la structure de fédération de recherche était trop exiguë pour les projets de Manioc. Il fallait qu'ils s'étendent, qu'ils s'ouvrent, qu'ils grandissent et ils ne pouvaient plus rester dans une structure pareille. Je rappelle que l'université de Guyane est partie prenante de ce consortium mais aussi d'autres acteurs extérieurs.

**Monsieur le Président**

S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote sur les rémunérations les dotations des fédérations de recherche : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous passons au point suivant

|   |                           |    |
|---|---------------------------|----|
| 4.i : FED   | Nombre de votants         | 24 |
| Dotation annuelle de fonctionnement de 60 000 € à répartir après concertation entre les 3 fédérations de recherche. | Ne prend pas part au vote | 0  |
|   | Abstention                | 0  |
|   | Contre                    | 0  |
| Avis : FAVORABLE  | Pour                      | 24 |

#### d) Plafonnement des heures complémentaires

##### Monsieur le Président

Nous passons au point concernant le plafonnement des heures complémentaires. Monsieur Subits.

##### Monsieur Vincent Subits, DAF

Une petite information sur le document : il faut lire janvier 2020 et non janvier 2019 en haut à droite. Nous faisons de nouveau voter un plafond sur les heures complémentaires, puisque le vote de 2017 avait été annulé. Et donc, on repropose au vote un plafond légèrement réactualisé à 1,1 million d'euros. Pourquoi légèrement réactualisé, c'est parce qu'on a pris en compte ce que le ministère nous donne dans le cadre de la loi ORE et dans le cadre de la réforme de la médecine puisqu'on nous donne quelques centaines de milliers d'euros sur la masse salariale à ce titre, et qui évolueront au cours de 2020.

Pour information, j'ai fait une petite présentation PowerPoint pour résumer l'état des heures complémentaires (la dernière présentation date de 2017). Au 31 décembre 2019, il restait 1,920 million de euros d'heures complémentaires. C'est à relativiser puisque nous n'avons pas reçu tous les dossiers du dernier trimestre de l'année dernière, et que cela prend aussi et surtout en compte les paiements que l'on n'a pas faits en novembre et décembre (à peu près 2 x 250 000 €) qui viendront impacter sensiblement ce montant. À titre informatif, les heures complémentaires sur les 5 dernières années sont chaque année entre 2,1 et 2,375 millions de euros. Le coût d'une heure complémentaire chargée pour l'université est de 50 € arrondis à l'euro près. Et, pour information aussi, on a surtout cette année finalisé une bonne partie du reliquat des années précédentes, et donc des années 2017 et antérieures, qui ont été quasiment toutes réglées, sauf les dossiers litigieux ou incomplets. Donc, on a quand même bien travaillé sur le passif des heures complémentaires. Petite illustration, ce sont les heures complémentaires payées pour les années en question. 2019, on explique par le fait qu'on n'a pas payé d'heures complémentaires en novembre et en décembre, ça se retrouvera donc dans l'estimation de 2020 qu'il faudra payer ces heures complémentaires de novembre et de décembre. Ça impactera la masse salariale de 2020. L'impact des heures complémentaires sur l'établissement, je viens de le dire, cela impactera la masse salariale 2020, qui est, à l'heure actuelle est de 79 millions euros (votés au dernier CA). En théorie, et vu l'état actuel des finances, on ne pourra pas faire de fongibilité en 2020, ou très peu en tout cas. Cela impacte donc le fonctionnement, car si on enlève 1 million ou 1,5 million de fongibilité, on ne les retrouve pas en fonctionnement. Et, à titre informatif, en 2019 on était passé sous le point mort en termes de crédits de fonctionnement, et du coup en 2019, il y a eu des factures EDF qui n'ont pas été réglées sur l'année en cours, des reports de paiement de factures faute de crédits de fonctionnement disponibles.

Les discussions sur la réévaluation éventuelle du RIFSEEP seront difficiles s'il n'y a pas une baisse des heures complémentaires payées, en tout cas en 2020, parce qu'il n'y a pas de marge sur la masse salariale en l'état actuel des choses. Donc, ce qu'on propose, comme on avait déjà proposé en 2017, c'est de mettre un plafond d'heures complémentaires et de réduire d'environ 1 million de euros le montant des heures complémentaires. On rappelle quand même qu'il y a toujours une réserve du commissaire aux comptes sur nos comptes sur les heures complémentaires. C'est pour ça qu'il est important d'agir et de prendre des décisions sur le montant et le plafond des heures complémentaires.

À titre informatif, je vous ai remis l'état de la masse salariale remis par le ministère sur les trois dernières années ainsi que la prévision de 2020. Pour information, sur 2017 (c'est pour ça qu'on est beaucoup plus bas que les autres années) le ministère nous avait redonné en décembre 1,7 millions qui correspondaient en réalité à des compensations de charges patronales. Comme il nous les avait redonnées le 15 décembre, cela n'a jamais été comptabilisé dans les budgets de la masse salariale. Cela n'a jamais été voté en CA et c'est parti directement en fonds de roulement. Mais c'était malgré tout de la masse salariale donnée par l'État. Voilà.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions avant de passer au vote ? Monsieur Gérardin.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Pouvez-vous nous rappeler le plafond ?

**Monsieur Vincent Subits, DAF**

1,1 million d'euros, soit 22000 heures complémentaires.

**Monsieur le Président**

Madame François-Haugrin.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

J'ai deux questions. La première est par rapport aux 1,7 millions d'euros qui sont passés au fonds de roulement et qui étaient donc de la masse salariale. Qu'en est-il advenu ?

**Monsieur Vincent Subits, DAF**

Cela a permis justement d'améliorer le fonds de roulement, parce qu'on n'a pas le droit de prendre du fonds de roulement pour mettre dans la masse salariale, ce n'est pas possible. Comme cela nous avait été versé le 15 décembre en 2017, cela n'a pas été perdu puisqu'on a pu faire des prélèvements sur le fonds de roulement pour diverses choses, pour des travaux, pour des investissements informatiques, enfin voilà, ça a servi à l'université, mais ça n'a clairement pas servi pour payer des heures complémentaires ou pour payer des primes ou pour recruter des personnels. Mais ce n'était pas possible vu la date à laquelle les fonds nous avaient été versés par le ministère.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Merci. J'ai un certain nombre d'interrogations concernant la proposition que vous faites. Cela fait suite au vote qui avait eu lieu en 2017 et qui avait été reporté, ce qui a annulé un recours porté auprès du tribunal administratif et qui avait abouti à l'annulation de la délibération du conseil d'administration extraordinaire du 23 octobre 2017. Et aujourd'hui, vous nous présentez à nouveau cette note avec ce plafond des heures complémentaires. C'est quasiment le même que celui du 23 octobre 2017 avec une enveloppe plafond. Ce qui a changé, c'est le montant alors que la dernière fois nous avions un volume d'heures de 22 000 ...

**Monsieur Vincent Subits, DAF**

C'était 21 000 qui correspondaient à 1,8 millions d'euros.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

On est toujours sur une réduction des 2/3 environ des heures complémentaires de l'établissement. La question que l'on s'était posée la dernière fois et qui avait été ensuite reprise par la suite, c'est que cette diminution, le volume qui va rester correspond quasiment au volume d'heures complémentaires réalisées pour le pôle Martinique dans notre cas. Tout d'abord, ce que j'aimerais savoir, est-ce qu'on a une vraie visibilité sur le nombre d'heures complémentaires généré par notre offre de formation actuelle puisque nous n'avons pas eu jusqu'à aujourd'hui de communication des éléments financiers, de la soutenabilité financière

de notre offre de formation ? Si on a une visibilité sur ce nombre d'heures complémentaires générées, sur quels critères a été positionnée cette réduction ? En tous les cas, en ce qui concerne le pôle Martinique, il n'y a pas vraiment eu d'association dans le cadre de séances de travail. Les composantes de pôle, nous ne les avons pas associées. Donc, comment arrive-t-on à trouver ce chiffre plafond ? Quelle analyse a été faite des conséquences sur l'offre de formation de l'établissement ? Ce sont des questions que je me pose vraiment puisqu'on a une offre de formation qu'on mène aujourd'hui, et quelles sont les conséquences qui seront à prévoir par rapport à l'offre de formation ? Nous avons une première rencontre avec le président en mars 2019. Nous avons fait une réunion avec l'administrateur du pôle Guadeloupe, Monsieur Valmorin à l'époque, que vous aviez invité, Monsieur le Président, et dont l'objet était justement de travailler sur la couverture pédagogique des formations, et qu'on puisse réaliser des échanges et des discussions, et prendre des décisions, notamment pour chaque formation qu'on analyse le nombre d'heures statutaires, le nombre d'heures complémentaires. Vous nous aviez donné à ce moment-là des chiffres pour la Martinique, avec près de 50 000 d'heures d'enseignement par rapport aux maquettes, environ 22 000 heures complémentaires. Le pôle Guadeloupe n'avait pas avancé suffisamment sur ce dossier, il devait le faire et justement nous avons convenu de nous revoir. Vous aviez proposé de nous réunir en présentiel puisque nous avons fait la réunion en visioconférence fin mai 2019. Mais là, il n'y a pas eu de réunion proposée par vos soins. Cette réunion du 20 mai n'a pas été tenue, mais je ne sais pas pourquoi l'invitation n'a pas été lancée, elle n'a pas été relancée. Voilà les questions que je me pose. Je crois que vous avez les réponses, Monsieur Subits, mais je vous pose quand même la question à nouveau : est-ce que ce plafond budgétaire que vous proposez a fait l'objet d'une répartition dans la classe 30, intégré dans le budget 2020 ? D'autre part, si ce plafond est voté, quelle sera la méthode et quels seront les montants de répartition entre les pôles, entre les composantes ? Et puis, dernier point d'interrogation, au regard de notre offre de formation sur chaque pôle, et compte tenu du fait, comme je vous l'ai dit précédemment, ce plafond correspond à peu près à celui absorbé actuellement par le pôle Martinique, quelles sont les garanties qu'on a, Monsieur le Président, quelles sont les garanties que nous, membres du conseil d'administration, pouvons apporter aux composantes et aux étudiants sur le fait que l'ensemble de la formation pourra être maintenu à l'université, l'ensemble des formations actuellement réalisées ? En second lieu, pour les rentrées prochaines ? Et, en votant ce plafond, est-ce qu'on a la certitude que sur nos deux territoires on pourra réaliser les formations en conformité avec les maquettes pédagogiques actuelles qui sont accréditées par le ministère ? Ce sont les questions que je me pose.

### **Monsieur le Président**

Je crois que je vais répondre pour l'ensemble, et puis on va avancer. Je rappelle que cette question a été posée depuis le début de ma mandature, ce nombre d'heures complémentaires qui est augmenté chaque année. Chaque année, il y a plus de besoins et il n'y avait jamais eu une analyse. Si aujourd'hui je dis de faire une analyse, personne ne le fera, exactement comme pour les organigrammes. On arrivera en fin de mandat, et rien ne sera fait. À un moment donné, il faut prendre des décisions. Les décisions sont prises. Il faut savoir que notre compte est validé chaque année avec des réserves. J'ai dit que cette année il ne faut plus que ce soit la même chose. Je me rends compte qu'on va tout droit vers encore des réserves, jusqu'au jour où on sera sous tutelle. C'est ce que certains veulent. Mais je ferai ce qu'il y a à faire pour ne pas y arriver. J'ai donc demandé à ce que l'on se penche un peu sur les heures complémentaires. Cela ne veut pas dire que la formation, je ne veux absolument pas qu'aujourd'hui on laisse entendre que la formation des étudiants aura des difficultés. Je ne veux surtout pas ça. Il n'y a pas de raisons que les formations soient en difficulté à cause d'une réduction des heures complémentaires. Il y a des économies à faire. Justement, je demanderai à chaque vice-président d'aller au niveau de leurs composantes pour analyser véritablement ce qui se fait au niveau des composantes au niveau de chaque formation et combien d'étudiants il y a dans la formation. C'est ça aussi, pour combien d'étudiants on a un nombre d'heures complémentaires qui augmente chaque année. Et je suis très content de pouvoir faire l'accréditation l'année prochaine, je serai plus armé parce qu'il y aura un contrôleur de gestion qui analysera les formations. On ne peut pas ouvrir une formation avec trois étudiants, ce n'est pas possible. Il faut que chacun prenne ses responsabilités, parce que si nous ne sommes pas certifiés, nous aurons des soucis. Pour cela, il faut que les vice-présidents aillent au niveau des composantes et fassent l'analyse, formation après formation, pas sur le papier mais voir les personnes en

face, voir les inscrits, s'ils sont véritablement inscrits, s'ils sont véritablement sur Apogée ces étudiants dont on parle. C'est tout cela qu'il faut faire.

Deuxième chose, ce sont les groupes de TD. J'ai appris que dans certaines composantes, on multiplie les groupes de TD alors que le nombre d'étudiants n'est pas très élevé. On les multiplie parce qu'il faut avoir un nombre d'heures pour faire son service et, qu'est-ce qu'on fait, on augmente le nombre des groupes de TD. Là aussi, je demanderai à chacun de vous d'aller au niveau des composantes pour voir ce qui se passe dans les composantes de votre pôle.

Et puis, sur les faibles effectifs, je pense qu'il faut à un moment donné se dire que dans une formation où il y a très peu d'étudiants, si on ouvre une L2 avec 4 étudiants, on sera avec deux étudiants en L3, et personne en master, l'étudiant qui aura passé 4 ans pour faire sa licence en 5 ans, cela veut dire qu'on va reprendre la même chose pour un étudiant chaque année. Maintenant que je fixe un nombre d'heures complémentaires, il vous appartient de faire cette analyse. Si après cette analyse très claire, un travail pointu, vous me dites qu'il y a tant d'étudiants par formation et qu'on ne peut vraiment pas y arriver – je le redis, je ne veux pas que les étudiants en pâtissent, loin de là, ce n'est pas du tout mon objectif, et au contraire je voudrais que les étudiants qui sont inscrits, aient une formation de qualité –, quand ce travail sera fait avec minutie et sera remonté au niveau de la gouvernance, à ce moment-là s'il faut lâcher un peu, je lâcherai et je verrai ce qui manque pour que ces formations soient de qualité.

Voilà mon objectif aujourd'hui. Je ne peux pas attendre. Depuis des années, je dis à chacun de travailler et on ne travaille pas. Pour l'accréditation en 2021, je suis très content de la faire parce que je veux ce prérequis. Et je demanderai à chacun, chaque composante, chaque responsable de pôle, de faire l'analyse de leurs formations pour que, en 2021, quand je ferai l'accréditation, que ce soient de vraies formations pour les étudiants, des formations qui débouchent sur un emploi, sur un avenir. Si c'est faire une formation pour faire une formation, ce n'est pas normal. Deuxièmement, je dis que nous sommes dans la même université et qu'il y a des formations que l'on fait en Guadeloupe et en Martinique. Je demande à ce que l'on mutualise, par le biais de la visioconférence et des cours en ligne, et même des enseignants qui peuvent se déplacer, tout peut se faire pour essayer de trouver un service pour un enseignant qui peut très bien faire son enseignement sur un pôle ou un autre. Je ne vois pas d'inconvénient, nous sommes dans la même université, c'est tout cela qu'il faut prendre en considération pour que nos enseignements soient de qualité, pour que nos étudiants soient contents et fiers de notre université. Voilà l'objectif que je défends. Madame Cassin.

#### **Monsieur Laura-Line Cassin, MCF**

Monsieur le Président, pour aller dans le sens que vous indiquez, je voudrais aussi peut-être informer les administrateurs ce que le ministère nous a demandé, par la voie du VPCA et de la contrôleuse de gestion notamment, d'analyser le coût de nos formations. Cette année, nous avons l'obligation de transmettre au ministère des chiffres précis. En juin, il y aura des premiers résultats et il faut dire que les premiers chiffres recueillis par la contrôleuse de gestion sont assez alarmants sur l'adéquation entre le nombre d'étudiants et le coût de ces formations.

Ensuite, Madame la Vice-présidente de pôle a parlé de l'annulation du vote 2017 du conseil d'administration et je voudrais, si vous le permettez Monsieur le Président, donner la parole à la directrice des affaires juridiques pour qu'elle puisse nous faire un point sur cette annulation.

#### **Monsieur le Président**

Madame Lâm.

#### **Madame Ségolène Lâm, directrice de la division des affaires juridiques**

Pour la complète information du conseil d'administration, cette décision de 2017 avait été annulée pour vice de forme, puisque la question des heures complémentaires n'avait pas été mentionnée à l'époque au niveau des invitations au conseil d'administration. Compte tenu de la nature des décisions, les universités n'étant

pas en position de compétences liées, le tribunal ne se permettra jamais de porter un jugement d'opportunité ni sur le plafond, ni sur le financement de ces heures. Si la décision a été annulée, c'est uniquement parce que la procédure de convocation n'avait pas été respectée.

#### **Monsieur le Président**

Monsieur Léticée.

#### **Monsieur Jean-Lèn Léticée, MCF**

Dans les heures complémentaires, on remarque qu'il y a une inflation des heures référentielles. Donc, je demande aussi qu'il y ait une simplification des heures référentielles. Parce que, l'étude que nous menons à votre demande fait sortir que sur la totalité des heures complémentaires, nous avons pratiquement 40 % d'heures référentielles. Là aussi, il faudrait une simplification et des moyens de contrôle, et surtout de vérification sur la simplification. Pour l'instant, nous n'avons pas d'outils nous permettant de dire et de vérifier la justesse des informations qui nous sont remontées. Donc, je pense qu'il y a une source non négligeable d'économies et aussi la mutualisation des formations au sein des composantes.

#### **Monsieur le Président**

Merci. Je pense qu'il faudrait maintenant plus que jamais, que les vice-présidents de pôle travaillent ensemble et n'attendent pas toujours un rendez-vous du président pour travailler ensemble. Il faut que vous vous mettiez d'accord pour voir ce qui se passe au niveau de votre pôle dans un premier temps, puis dans un deuxième temps que vous vous réunissiez pour travailler et voir ce que vous pouvez faire ensemble parce qu'il y a aussi cette mutualisation des formations, que l'enseignant puisse passer d'un pôle à l'autre pour éviter de payer des heures complémentaires à des enseignants qui n'ont pas de service. Je pense aussi que certains enseignants sont mis sur la touche, qu'ils n'ont pas de service tout simplement parce qu'ils ne sont pas dans un cadre déterminé, et du coup on me fait payer des heures complémentaires. Et je vous demande de vous pencher sur ces cas pour éviter que je sois amené à gérer cela au niveau central. Si vous ne pouvez pas le faire au niveau polaire, je le ferai au niveau central, mais je vous demande de le faire d'abord parce que je vais le faire de façon très sèche en coupant les heures complémentaires. Maintenant, il vous appartient, les vice-présidents de pôle, de faire ce travail au niveau de vos composantes. Si, effectivement, depuis qu'on a voté cette réduction des heures complémentaires sur la base d'éléments objectifs – et c'est encore pire maintenant puisque nous avons le contrôleur de gestion qui travaille et qui a déjà fait remonter un certain nombre d'éléments, c'est justement ce que Madame Cassin vient de dire sur le fait que je me suis basé sur ces données pour dire qu'il y a des formations qui ouvrent avec 2 ou 3 étudiants et qui coûtent très cher –, si ce travail avait été fait depuis ce vote, peut-être aujourd'hui qu'on ne serait pas intervenu sur une annulation d'un vote mais peut-être une modification du nombre d'heures complémentaires que j'avais identifié en 2017, peut-être un élargissement parce qu'on n'y arrive pas, j'aurais préféré cela. Et la prochaine fois, je ne suis pas fermé, je dis que si l'occasion se représente, je suis prêt à lâcher en fonction des possibilités de l'université, à condition que l'analyse soit faite de façon microéconomique. Madame Nella.

#### **Madame Aurélie Nella, CTM**

Merci Monsieur le Président. Je vais exactement dans le droit fil de ce que vous avez indiqué, à savoir une rigueur qui soit un peu plus appliquée davantage dans la gestion de ces heures complémentaires, ce qui avait d'ailleurs été pointé dans les rapports de la chambre régionale des comptes. C'est une dynamique qui s'impose à l'université. Vous avez indiqué que les formations ne doivent pas ouvrir avec trois étudiants, je vais dans ce sens et j'aurais souhaité que l'application de cette règle soit valable sur l'ensemble de l'université quelle que soit la composante, qu'il n'y ait pas de disparité à ce niveau, et donc là aussi une rigueur dans l'application de cette règle que vous avez indiquée.

Je voudrais aussi exprimer ma surprise quand vous indiquez que certains enseignants n'auraient pas de service. Moi, je suis atterrée d'entendre ces propos quand, dans le même temps, vous indiquez que les heures complémentaires explosent et que l'université pourrait donc en être inquiétée.

Je voudrais aussi avoir l'assurance, puisque vous l'avez indiqué, qu'il n'y a pas de difficulté à appliquer la latitude que vous pourriez avoir si, ici ou là, il s'avérait que des heures complémentaires soient nécessaires pour l'offre de formation de l'université des Antilles quel qu'en soit le pôle. Quand j'entends la vice-présidente du pôle Martinique indiquer que le plafond d'heures complémentaires qui serait appliqué aujourd'hui, en tout cas mis au vote, correspondrait au nombre d'heures complémentaires utilisé actuellement pour le pôle Martinique, j'aurais souhaité avoir des précisions à ce niveau et être sûre que ce vote n'entaille pas le fonctionnement actuel de l'université, notamment au niveau de la formation.

#### **Monsieur le Président**

Je n'ai pas dit qu'aujourd'hui on va commencer à arrêter des formations et laisser les étudiants sur le bord de la route. Je n'ai jamais dit ça. J'ai dit qu'il faut faire cette analyse assez rapidement. On ne va pas attendre deux ans pour faire cette analyse, mais j'aimerais que dans les deux mois qui viennent on fasse cette analyse composante par composante, formation par formation, et que vous vous mettiez d'accord pour réfléchir et faire les choses ensemble, et que cela remonte ensuite au niveau de la gouvernance. C'est tout ce que j'ai dit, il faut que ce travail soit fait, et après je prendrai des décisions s'il le faut.

#### **Madame Aurélie Nella**

J'entends ce que vous indiquez. Au contraire, vous avez dit qu'il n'y aurait pas de difficultés pour l'offre de formation. Or aujourd'hui, on votera un plafond d'heures complémentaires. Or, le travail qui aurait pu être effectué entre les vice-présidents de pôle n'a pas encore été réalisé. Vous indiquez qu'il pourrait être fait dans les deux mois. Donc, il me semble que la logique voudrait peut-être que l'on fixe ce plafond après que ce travail préalable a été fait pour que l'on reste dans des proportions en adéquation avec les travaux effectués.

#### **Monsieur le Président**

Madame Nella, je ne vais pas recommencer tout ce que j'ai déjà fait. Je dis simplement que l'on va analyser les différentes situations. Aujourd'hui, je ne vais pas dire que je vais arrêter une licence en cours parce que nous sommes en janvier, mais il n'est pas exclu qu'en septembre je prenne des décisions. Je prendrai certainement des décisions en septembre. Donc je vous demande déjà de demander à chaque enseignant son service, deuxièmement de faire ce qui est faisable maintenant, et en septembre je verrai quelles sont les formations qui seront arrêtées. Il y aura certainement des informations qui seront arrêtées en septembre. Je suis désolé mais on ne va pas ouvrir une licence avec 1,2 ou 3 étudiants. C'est à vous de prendre vos responsabilités. Si une licence a trois étudiants, cela veut dire que la formation ne sert pas à grand-chose et que les étudiants se retrouvent là certainement parce qu'ils n'ont pas pu s'inscrire ailleurs, et ce n'est pas forcément une formation qui débouche sur un recrutement. Donc, faites cette analyse. Je ne vais pas arrêter aujourd'hui une licence qui est en cours, ou du moins cette année, mais je prendrai des décisions en septembre. Mes décisions dépendront aussi du travail que vous allez effectuer. Et si vous ne le faites pas, je ferai le travail avec le contrôleur de gestion en central et je prendrai les décisions adéquates. Madame François-Haugrin.

#### **Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Merci. Le travail dont vous parlez, nous l'avons déjà commencé en Martinique. Nous avons eu cette réunion avec vous en mars et nous aurions pu continuer, mais je ne sais pas pourquoi cela n'a pas pu continuer. Aujourd'hui, on va encore mettre la charrue avant les bœufs, puisqu'on ne sait pas, je n'ai pas de réponse concernant les incidences que cela aura sur l'offre de formation. D'autre part, quand on vote un plafond d'heures complémentaires aujourd'hui, comme je vous ai posé la question, est-ce qu'il est inclus dans le budget 2020 ? Parce que, à partir du moment où le plafond est voté, les enseignements qui ont lieu sur l'année universitaire 2019-2020, qui génèrent des heures complémentaires, on l'a vu à hauteur d'environ 22 000 heures pour le pôle Martinique, comment fait-on pour les enseignants concernés puisque le plafond est voté ? D'autre part, Monsieur le Président, j'ai du mal à comprendre quand on parle d'heures complémentaires qui explosent, et vous dites vous-même qu'il faut prendre des mesures, c'est vrai, qu'il y a des enseignants qui n'ont pas de service, et que dans le même temps sur le pôle Martinique, sans aucune

concertation avec le pôle, vous prenez la décision de désaffecter deux enseignants, donc 2 x 3 soit 184 heures d'enseignement au niveau d'une composante. Il s'agit de l'IUT pour lesquelles nous sommes toujours en train de demander des documents aux services centraux et que nous n'avons pas. Et, dans le même temps la composante, le département concerné génère des heures complémentaires en faisant venir des intervenants, même de l'Hexagone, pour réaliser des enseignements, alors qu'il y avait dans ce département deux enseignants qui enseignaient les matières depuis 10 ans. Là, ce sont des enseignants qui n'ont pas de service encore aujourd'hui et pour lesquelles on se retrouve à devoir interroger les composantes pour les réaffecter. J'ai du mal à m'expliquer cette ambiguïté, d'autant que c'est vraiment sans concertation avec le pôle. Nous n'avons pas eu d'informations préalables en disant que vous prendriez la décision de dire à deux enseignants de l'IUT de Martinique qu'ils n'avaient plus de service à l'IUT, qu'ils n'étaient plus affectés à l'IUT, et que vous leur signifieriez ensuite leur affectation – affectation qu'ils n'ont toujours pas, et bien entendu ces enseignants sont revenus vers le pôle, ce qui nous met aussi en difficulté sur ce genre de choses. Monsieur Subits, si vous pouviez me répondre s'il vous plaît concernant le positionnement dans le budget 2020 ?

#### Monsieur Vincent Subits, DAF

Le budget ayant été voté le 28 novembre dernier, le plafond n'est pas inclus pour l'instant dans ce budget. Après, on a des BR, et de toute façon le président vient de dire qu'il prendrait des décisions pour septembre. Il y a un BR2 en septembre et tant qu'on peut appliquer de façon proratisée ce plafond à partir de septembre, c'est possible aussi.

#### Monsieur le Président

Cela veut dire qu'il faut travailler entre-temps au niveau de vos composantes et au niveau des formations. Voilà, on va passer au vote : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 3. Merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

|   |                           |    |
|---|---------------------------|----|
| 4.j : Plafonnement des heures complémentaires   | Nombre de votants         | 24 |
| Plafond d'heures complémentaires fixé à 1,1 million d'euros (1 100 000 euros), soit l'équivalent de 22 000 heures par an. | Ne prend pas part au vote | 0  |
|   | Abstention                | 2  |
|   | Contre                    | 3  |
| Avis : FAVORABLE  | Pour                      | 19 |

## 5) Ressources humaines (vote)

### e) Lignes directrices de gestion mobilité

#### Monsieur le Président

Madame Bertogal, présentation des lignes directrices.

#### Madame Gladys Bertogal, DRH Adjointe

Bonjour. Les lignes directrices de gestion sont mises en place dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction publique et visent à définir les conditions de mobilité des personnels BIATSS et enseignants. Le document qui vous a été présenté synthétise ce que la loi propose. Nous avons simplement appliqué ce qui est proposé par la loi et nous n'avons pas ajouté autre chose.

#### Monsieur le Président

C'est un document officiel comme pour la charte égalité et diversité. Madame Bertogal a également prévu de faire un groupe de travail sur ce document au niveau du CT, c'est bien cela ?

**Madame Gladys Bertogal, DRH Adjointe**

Il est prévu qu'un groupe de travail soit mis en place pour pouvoir définir les lignes directrices de gestion propres à l'établissement comme le préconise le ministère.

**Monsieur le Président**

C'est donc un document officiel que l'on va mettre en application. S'il n'y a pas de question, on va passer au vote : qui ne prend pas part au vote ?

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Monsieur le Président, est-ce qu'il y a lieu de soumettre au vote si c'est la réglementation ? Est-ce que formellement le ministère demande à ce que le conseil d'établissement l'adopte... ?

**Madame Gladys Bertogal, Adjointe DRH**

Oui, il est nécessaire qu'il soit voté.

**Monsieur le Président**

Bien, je pense que cela ne va pas changer grand-chose si on vote. Madame Nella.

**Madame Aurélie Nella, CTM**

On a déjà fait le vote ? Sur le point précédent, je me suis abstenue et j'ai oublié de préciser que j'ai une procuration. Il faudrait donc noter deux abstentions.

**Monsieur le Président**

D'accord, pas de souci. On revient donc sur les lignes directrices : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Gérardin.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Oui, je suis complètement en désaccord avec la loi même si on est obligé de l'appliquer.

|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| 5.k : lignes directrices de gestion mobilité | Nombre de votants         | <b>24</b> |
|  | Ne prend pas part au vote | <b>0</b>  |
|  | Abstention                | <b>0</b>  |
|  | Contre                    | <b>1</b>  |
| <b>Avis : FAVORABLE</b>                      | Pour                      | <b>23</b> |

**Monsieur le Président**

Bien, merci beaucoup, nous allons passer au point suivant.

f) [Campagne d'emploi enseignants-chercheurs 2020](#)

**Monsieur le Président**

Ce point concerne la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs 2020. Nous avons plusieurs tableaux que nous allons voter séparément. Au niveau de la campagne synchronisée en Guadeloupe, nous avons un tableau. Est-ce qu'il y a des questions sur ce tableau ? Madame François-Haugrin.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Je n'ai pas de note sur le tableau...

**Monsieur le Président**

On parle du pôle Guadeloupe.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

D'accord.

**Monsieur le Président**

S'il n'y a pas de question, on passe au vote : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Gérardin.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Je ne comprends qu'en CTS et en conseil de pôle, on ait évoqué de la nécessité de créer des emplois supplémentaires et qu'il n'y ait que 6 emplois qui soient ouverts.

|  |                           |    |
|--|---------------------------|----|
| 5.1: Campagne d'emploi enseignants-chercheurs Guadeloupe | Nombre de votants         | 24 |
|  | Ne prend pas part au vote | 0  |
|  | Abstention                | 0  |
|  | Contre                    | 1  |
| Avis : FAVORABLE   | Pour                      | 23 |

**Monsieur le Président**

On va passer à la campagne synchronisée pôle Martinique. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame François-Haugrin.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

On parle de la campagne synchronisée enseignants-chercheurs et pas du tableau des contractuels ?

**Monsieur le Président**

Non, enseignants-chercheurs.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Pour le pôle Martinique, je constate que ne sont pas présentées en conseil d'administration la campagne du DSI et la campagne de l'INSPE alors qu'elles ont été présentées et validées par les instances polaires, et qu'elles ont été transmises à l'administration. J'aimerais donc comprendre pourquoi ces campagnes n'apparaissent pas, d'autant que j'ai eu l'occasion de vous interroger dessus à la suite du CAC.

**Monsieur le Président**

Madame Bertogal ou Madame Lâm, puis je prendrai la parole.

**Madame Ségolène Lâm, directrice de la division des affaires juridiques**

Pour le DSI, il aurait été constaté par les différents services qui ont été saisis, différentes irrégularités au niveau des votes, notamment au sein même de la structure, ce qui, compte tenu de la volonté de mettre en place des campagnes d'emploi sécurisées, et ne pouvant ouvrir à d'éventuels contentieux, il a été fait le choix politique de retirer ces votes jusqu'à ce qu'ils soient régulièrement votés par les instances légitimes.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Vous employez le conditionnel. Or, j'utilise la forme affirmative pour dire qu'il n'y a pas d'irrégularités. Nous avons vérifié au niveau du pôle. Le directeur du DSI l'a également vérifié et redit en CAC, et Monsieur le Président a reçu un courriel hier le directeur du DSI et également un courriel de moi-même pour vous réaffirmer que tout a été fait dans les règles pour la campagne d'emploi du DSI, et également pour la campagne d'emploi de l'INSPE.

**Monsieur le Président**

Je reçois beaucoup de courrier, des courriers très longs, et la veille d'une instance, c'est toujours très difficile, mais je vais apporter la réponse. Peut-être que je me trompe, les profils sont votés en conseil restreint et pas plénier. Quand on fait un recrutement, la mise au concours de postes, on se met en plénier, et le CAC restreint a déjà travaillé sur le profil du poste. Quand le poste arrive en plénier, cela veut dire qu'on a travaillé en amont pour que le poste arrive à publication et corresponde exactement à ce qu'attend le laboratoire et le... C'est important. Deuxièmement, je vous rappelle Madame François-Haugrin, qu'à ce conseil restreint oui il y avait 3 votants – 2 MCF et 1 professeur –, et les deux MCF et le professeur ont voté non seulement pour les MCF mais aussi pour les professeurs. Cela me dérange beaucoup que des MCF votent pour des professeurs en Conseil restreint. C'est vrai que tout le monde vote pour les MCF, mais pour les professeurs, ce ne sont que des professeurs qui votent. Vous me dites que vous aviez le quorum. En restreint, vous êtes six, et si on ajoute les deux MCF et le professeur, ça fait trois. Alors six, je ne sais pas, peut-être que Madame Lâm va me dire, mais je pense que sur six, le quorum est de quatre.

**Madame Ségolène Lâm, directrice de la division des affaires juridiques**

Oui, les décisions sont prises à la majorité +1.

**Monsieur le Président**

Je complète en disant que j'ai entendu des bruits disant : puisqu'on n'a pas le quorum, on va se réunir après 8 jours francs et on va voter sans quorum. Je rappelle que dans le règlement intérieur, on ne peut réunir de nouveau des conseils après 8 jours francs avec le même ordre du jour que pour le conseil d'administration plénier et restreint, le conseil académique plénier et restreint, et les conseils de pôle pléniers et restreints. Voilà, c'est le règlement intérieur, cela ne s'applique pas aux composantes.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Concernant le DSI, Monsieur le Président, n'oubliez pas que vous avez acté le détachement d'un professeur qui faisait partie du conseil du DSI. Il faut prendre en perspective le nombre de personnes faisant partie de ce conseil. On a eu l'occasion d'avoir la même chose au niveau d'autres conseils, des personnes qui ont été auditionnées ou qui ont changé de corps entre-temps. Je vous invite donc à revoir cette notion de quorum dont vous parlez. Il vous a été également précisé.

**Monsieur le Président**

Premièrement, sur cette mise à disposition, je vais donner la parole à Madame Lâm et je compléterai.

**Madame Ségolène Lâm, directrice de la division des affaires juridiques**

Monsieur Agostilleni, dont il est question ici, est mis à disposition par détachement. Cela fait que sa position statutaire reste sur les deux établissements (le nôtre est celui où il est détaché), et le guide électoral du ministère prévoit que dans ce cas, il peut voter à la fois dans son organisme de mise à disposition mais également chez nous. Libre à lui de donner à chaque conseil de DSI procuration à un des membres qui siège encore physiquement pour que son vote soit compté. Deuxièmement, on le rappelle à titre indicatif pour l'ensemble des composantes, à partir du moment où un membre de conseil viendrait à perdre la qualité pour laquelle il a été élu, à déménager, à demander un détachement, n'importe quoi qui change la composition du conseil, c'est à la composante elle-même de faire les démarches en vue de réélire le membre qui est devenu absent. On ne va pas poursuivre l'intégralité des composantes tous les jours pour vérifier que leurs

conseils sont en état dossier de siéger. Il est arrivé il n'y a pas très longtemps à une UFR qui a eu des usagers qui ont démissionné ou qui ont simplement eu leur diplôme. L'UFR a pris contact avec l'administration générale pour le signaler et les gens ont été régulièrement réélus. Mais, à aucun moment, si le DSI perd demain ses membres, à eux de faire la démarche de les remplacer, et en aucun cas à nous de venir leur proposer des remplaçants.

**Monsieur le Président**

Bien, on va voter... Oui, Madame Aurélia, puis Monsieur Gérardin.

**Madame Dominique Aurelia-Toto, MCF**

J'ai une question. S'agissant du poste de MCF archéologie moderne et contemporaine et le laboratoire sur lequel il a été adossé, est-ce bien CRILLASH ? Je pense que c'est AIHP-Géode, je ne sais pas ? Ah, d'accord, c'est une coquille. Merci.

**Monsieur le Président**

Monsieur Gérardin.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Moi je m'intéresse à la question de la volumétrie. Je suis le premier à dire qu'il faut respecter les règles et la loi, et je l'ai d'ailleurs notifié dans ma motivation du vote précédent. La loi, c'est la loi. Et la loi organise une répartition des moyens, des crédits et des emplois par pôle selon les critères définis par notre propre conseil d'administration du 24 avril 2018. Le président s'est exprimé à plusieurs reprises sur la question et il s'était engagé à faire un rééquilibrage pour respecter la loi. Je regarde le rééquilibrage et il va dans l'autre sens : 6 emplois sont ouverts en Guadeloupe et 9 en Martinique. Je pense que cela ne respecte pas ni la loi, ni les statuts, ni les décisions de notre conseil d'administration.

**Monsieur le Président**

Bien, j'avais une question diverse sur ce point et je vais répondre après. Madame François-Haugrin.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

J'avais posé la question également concernant la campagne d'emploi de l'INSPE, qui a aussi été votée en conseil de pôle et qui n'a pas été soumise aujourd'hui au conseil d'administration.

**Monsieur le Président**

Madame Bertogal, puis Monsieur Janky.

**Madame Gladys Bertogal, Adjointe DRH**

Ce que nous avons reçu concernant l'INSPE, concerne un poste pour lequel nous n'avons pas retrouvé, nous ne pouvons pas dire qu'il appartient justement à l'INSPE. Il s'agit du poste PR0089.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Ce poste a été redéployé à l'INSPE dans la séance du conseil de pôle 9 janvier 2019. Tous les éléments ont été transmis depuis à l'administration centrale. Je suis donc très surprise de vous entendre dire que vous n'avez aucun élément concernant ce poste.

**Monsieur le Président**

Je rappelle que ce poste avait déjà fait l'objet d'une discussion l'année dernière en CAC, et ce poste n'avait pas été validé parce que les choses sont revenues à l'identique. Il n'y a pas de discussion. D'ailleurs, Madame François-Haugrin vous étiez là au CAC récent, vous n'avez pas pris la parole alors même qu'il y avait des personnes présentes qui auraient pu aussi apporter des informations. Il n'y a pas eu de discussions entre les deux composantes, et on se retrouve avec la même dynamique que l'année dernière : on fait remonter et le responsable du département de lettres dit qu'il n'a pas été consulté sur ce poste-là. Comment peut-on

prendre un poste dans un département et le mettre ailleurs ? Vous auriez pu le faire au sein d'un pôle, mais il n'y a pas eu de discussion.

Deuxièmement, je rappelle qu'il y a quand même deux postes de lettres pour une faculté de lettres et sciences humaines. Quand on prend un poste pour le mettre ailleurs, il reste un poste de lettres pour une université qui a quand même une composante de lettres et sciences humaines. Cela me gêne un peu. Peut-être qu'on aurait pu faire cela avec un autre poste, un autre support, il y en a beaucoup de vacants, et moi, pour rester logique, je ne vais pas déshabiller un département à ce point. Peut-être qu'il disparaîtrait naturellement, dans une faculté de lettres et sciences humaines qui n'ait pas de littérature ? je marche sur la tête ! J'ai du mal à comprendre cela. Je pense que tous les administrateurs qui sont là vont comprendre comment on peut avoir en central des difficultés pour faire ce type de montage ! Monsieur Joseph, puis Madame François-Haugrin.

**Monsieur Philippe Joseph, VP délégué à l'innovation pédagogique**

Monsieur le Président, Chers Collègues, on a là manifestement un exemple d'arbitraire, puisque Monsieur Chali, directeur du département de lettres, n'a jamais été au courant. D'ailleurs, cela a fait suite au blocage de l'UFR LSH parce que la doyenne est en congé maladie – je ne sais pas si c'est une maladie imaginaire mais en congé maladie depuis longtemps –, et que tout est bloqué. Et comme par enchantement, un poste de professeur est pris pouvant encadrer les doctorants dans le département de lettres pour être transféré à l'INSPE, ce qui est inacceptable puisque Monsieur Chali, qui était notamment au CAC dernier, en face de la VP pôle Martinique qui est ici, personne n'a rien dit, parce que fatalement elle savait que si elle disait quelque chose, il y aurait eu du grabuge dans la mesure où ce post a été quasiment volé au département de lettres pour le transférer à l'INSPE. C'est ça la vérité. Donc, il n'y a pas eu de traçabilité, il n'y a pas eu de transparence. On a pris un poste sans demander, sans concertation, et c'est une tradition des gens qui veulent gouverner ce pôle. Je voudrais dire, Monsieur le Président, il y a des gens qui doivent prendre l'avion bientôt, il faudrait quand même qu'on puisse ne pas palabrer pendant mille ans pour des choses qui sont inutiles. Merci.

**Monsieur le Président**

Bien. Deux autres questions et on passe au vote. Madame François-Haugrin, Madame Nella, puis on passe au vote.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Monsieur le Président, les propos que j'entends sont extrêmement graves. Je laisse leur auteur ...

**Monsieur Philippe Joseph, VP délégué à l'innovation pédagogique**

Vous allez porter plainte comme d'habitude ...

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

... je laisse leur auteur ...

**Monsieur Philippe Joseph, VP délégué à l'innovation pédagogique**

Vous allez porter plainte comme d'habitude parce que...

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

... je laisse...

**Monsieur Philippe Joseph, VP délégué à l'innovation pédagogique**

... s'il vous plaît...

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

... je laisse leur auteur en juger...

**Monsieur Philippe Joseph, VP délégué à l'innovation pédagogique**

... La seule chose que vous allez faire ...

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Je peux poursuivre ?

**Monsieur Philippe Joseph, VP délégué à l'innovation pédagogique**

... la seule chose que vous allez faire, c'est porter plainte et faire la grève.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Monsieur le Président, c'est vous qui faites la police au sein de ce conseil...

**Monsieur Philippe Joseph, VP délégué à l'innovation pédagogique**

Non, je prends la parole. Votre seule compétence est de faire la grève.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Ça veut dire que Monsieur Joseph en fait est...

**Monsieur Philippe Joseph, VP délégué à l'innovation pédagogique**

Votre seule compétence universitaire, Madame, c'est ça.

**Monsieur le Président**

Monsieur Joseph...

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Je constate à nouveau que c'est particulier, que dès que des propos ne vont pas dans le sens de Monsieur Joseph, il s'insurge, et devient violent verbalement. Ce n'est pas la première fois. De toute façon, ça le regarde et ça vous regarde de faire la police, Monsieur le Président, normalement lors des séances. Je vous dis que tout a été fait en toute transparence sur le pôle Martinique. Je l'affirme puisque nous avons eu des conseils de directeurs de composantes. Les composantes se sont également concertées à leur niveau. Et, j'ai eu l'occasion d'en parler plusieurs fois avec le vice-président délégué aux moyens, le redéploiement des emplois est un travail très difficile, qui n'a d'ailleurs pas pu être mis en œuvre par les gouvernances précédentes. Vous avez eu l'occasion de me dire à plusieurs reprises qu'il appartenait aux pôles de réaliser des redéploiements d'emplois, c'est ce que nous avons fait très courageusement. Monsieur Chali est professeur d'université, il est dans quel département ? Il est dans le département de lettres, c'est bien ça ? Très bien. Donc, il y a un professeur dans ce département. A l'INSPE, il y a des besoins criants en matière d'emplois. L'INSPE subit une réforme actuelle pour l'école de la confiance et il est absolument indispensable que cette composante ait également les enseignants-chercheurs qui lui permettent de réaliser ses missions. D'autre part, j'étais au CAC effectivement, je suis arrivée en retard ayant été retenue par d'autres contraintes. J'ai pris les débats en cours, et comme je vous l'ai dit hier dans mon message, Monsieur le Président, il n'était absolument pas dans ma volonté de ne pas parler de l'INSPE, sauf que j'arrive à un conseil, j'ai pointé préalablement avec les services du pôle universitaire, les postes qui sont remontés, et je ne m'attends pas à voir dans un conseil qu'il y ait des postes qui soient retirés. Donc, je n'ai pas volontairement omis de parler du poste de l'INSPE puisque j'en parle aujourd'hui en conseil d'administration. Ce n'est pas volontaire mais effectivement, humainement je ne peux pas être vigilante sur tout alors que j'ai fait le travail en amont au niveau du pôle universitaire. Et donc, je trouve absolument déplorables les propos qui sont tenus par Monsieur Joseph et qui visent à chaque fois à attaquer les personnes.

**Monsieur le Président**

Bien, merci beaucoup. Madame Nella.

**Madame Aurélie Nella, CTM**

Je ne serai pas longue, mais moi aussi, forcément je me permets de demander la parole parce que je suis outrée par ce que je viens d'entendre de la part de Monsieur Joseph. Je pense qu'ici nous n'avons pas à porter de jugement de valeur sur les interventions des uns et des autres, et encore moins sur l'état de santé de collègues qui seraient absents ou en congé maladie. Moi je suis outrée d'entendre cela, et de quelque bord que cela puisse venir. Et je ne permets pas non plus qu'on considère que certains « palabrent », prolongent les débats. Nous sommes chacun membre du conseil d'administration et nous avons le droit de nous exprimer. Monsieur le Président, vous êtes le seul à assumer la police de cette assemblée et j'entends que ce soit le cas. Donc je vous remercie.

**Monsieur le Président**

C'est ce que j'ai fait. Bien, on va passer au vote sur le document campagne d'emploi enseignants-chercheurs Martinique : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre. 1 vote contre.

|   |                           |    |
|---|---------------------------|----|
| 5.1 : Campagne d'emploi enseignants-chercheurs Martinique | Nombre de votants         | 24 |
|   | Ne prend pas part au vote | 0  |
|   | Abstention                | 0  |
|   | Contre                    | 1  |
| Avis : FAVORABLE  | Pour                      | 23 |

**Monsieur le Président**

Bien, on va passer aux BIATSS. Ah non, on n'a pas fini pour les contractuels, excusez-moi. Sur le pôle Martinique, est-ce qu'il y a des questions sur le tableau des contractuels ?

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

J'ai une question Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Allez-y.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

C'est toujours la même question qui se pose pour le tableau des recrutements des enseignants contractuels. Dans le tableau que vous nous présentez, il manque le poste MCF260 qui avait été demandé pour l'UFR LSH, et qui n'apparaît pas dans le tableau que vous nous présentez.

**Monsieur le Président**

Madame Bertogal.

**Madame Gladys Bertogal, DRH Adjointe**

Vous demandez un recrutement au 1er février 2020. Il s'agit d'une campagne qui extrêmement longue, qui s'apparente à celle de la campagne synchronisée. Le poste figure dans la campagne synchronisée, même si nous entamons aujourd'hui toutes les démarches pour recruter un MCF au 1er février 2020, nous n'aurons absolument pas le temps de publier, de faire la publicité de ce poste, de réunir les comités de sélection pour permettre un recrutement comme vous le demandez.

**Monsieur le Président**

Madame François-Haugrin.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Est-ce que vous pouvez m'expliquer quelle est la procédure pour le recrutement de maître de conférences contractuel s'il vous plaît ?

**Madame Gladys Bertogal, Adjointe DRH**

Elle est expliquée dans le tableau qui vous avait été transmis sur le suivi... la procédure de validation des MCF contractuels. Mais je vais vous la donner si vous le souhaitez.

**Monsieur le Président**

Monsieur...

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

... je vais répondre, Monsieur le Président. Effectivement, le recrutement du MCF contractuel est demandé pour la période du 1er février 2020 au 31 août 2020. Et, conformément aux procédures en vigueur, c'est un recrutement qui n'est pas saisi dans Galaxie mais qui fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'université après validation de toutes les instances. C'est donc une publication simple. Et pour mémoire, il y a encore une publication de ce type qui est sur le site de l'université et qui concerne un cas similaire qu'il y a eu lors de la campagne des enseignants-chercheurs pour l'année 2018 2019. Il s'agissait du poste MCF0208 de la faculté de lettres. C'est un poste qui avait été demandé simultanément pour la campagne synchronisée avec une prise de poste au 1er septembre 2019, et en parallèle, la composante avait fait une demande de recrutement d'un MCF contractuel pour la période du 1er janvier 2019 au 31 août 2019. Toutes ces demandes avaient été validées par les différentes instances, tant polaires que d'établissement, et elles avaient conduit au recrutement d'un MCF contractuel pour la période demandée, et ensuite d'un professeur des universités qui avait été nommé par le ministère. Donc, c'est exactement la même procédure qui a été respectée cette année. D'une année à l'autre, on modifie et on n'accepte pas la mise en recrutement d'un MCF contractuel, ce qui, je vous le rappelle, a des conséquences pédagogiques pour la composante. Donc je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas voter aujourd'hui pour le recrutement du poste de MCF 260 pour la faculté des lettres et sciences humaines alors que la campagne précédente on l'avait fait pour un autre poste et selon la même procédure. Monsieur le Président, je souhaiterais que l'on puisse réintégrer dans le tableau ce poste MCF 260 ce qui ne pose aucune difficulté dans ce recrutement de contractuel. Il faut penser que derrière il y a une composante qui attend et il y a des étudiants qui seront en souffrance.

**Monsieur le Président**

Monsieur Geoffroy.

**Monsieur Michel Geoffroy, PR**

Je ne sais pas si on peut comparer les deux situations, je ne connais pas la précédente. Ce que je sais, un effort a été fait pour restructurer et normaliser le fonctionnement de l'université que le service des ressources humaines ne peut pas fonctionner à flux tendu au fil de l'eau en permanence de janvier à décembre, c'est impossible. Il faut cadrer les choses et c'est ce que le président a décidé de faire. Vous avez une chaîne de validation des instances qui a été diffusée largement aux pôles et aux composantes, qui vous indique la trajectoire administrative de chaque acte de recrutement, en particulier celui-ci. Et donc, comme l'a dit Madame Bertogal, c'est exactement le même type de procédure que les procédures de recrutement de maître de conférences synchronisées. La seule différence est qu'il n'y a pas la publication en un mois sur Galaxie, c'est une publication en interne qui doit durer peut-être 15 jours en effet, donc on gagne 15 jours, mais c'est tout ce qu'on gagne. Après, il y a les mêmes instances, CAC plénier, CA plénier et toutes celles avant bien sûr, le CAC restreint pour le comité de sélection, les trois réunions des comités de sélection avec l'audition des candidats à la fin et le classement des candidats qui passent en CAC restreint et qui passent

ensuite en CA restreint. Il y a donc énormément d'instances. Cela veut dire que de toute façon, même si on essayait de le faire, je ne vois pas comment on pourrait attendre le mois d'avril avoir fini ce recrutement. Sincèrement, avec les calendriers tels qu'ils sont faits, parce qu'ils sont faits maintenant à l'avance, ça ne me semble pas possible. Recruter quelqu'un qui arriverait en avril, pour faire quoi ? Puisque le semestre numéro 2 en avril est déjà quasiment terminé, il reste peut-être la deuxième moitié du semestre. Donc, je pense que ce n'est pas réalisable. Je ne sais pas comment cela s'est passé l'an dernier, je sais juste que chaque année, on essaye de réduire le nombre d'anomalies dans cet établissement. Et le fait de synchroniser l'ensemble de ces actions de recrutement permet justement d'avoir un contrôle plus efficace de la masse salariale et des opérations de recrutement qui impliquent fortement le service de RH. Donc, si à chaque fois qu'une composante se réveille et réalise qu'elle a un besoin, on ne peut pas mettre en place une procédure de recrutement qui mobilise 7 ou 8 conseils pour recruter une personne, pour un département dans une composante. Ce n'est pas possible, sinon on ne s'en sortira jamais.

### Monsieur le Président

Bien, on va voter sur le tableau du pôle Martinique : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. On va passer sur le pôle Guadeloupe

|   |                           |    |
|---|---------------------------|----|
| 5.1 : Campagne d'emploi enseignants non titulaires Martinique | Nombre de votants         | 24 |
|   | Ne prend pas part au vote | 0  |
|   | Abstention                | 0  |
|   | Contre                    | 1  |
| Avis : FAVORABLE  | Pour                      | 23 |

### Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a des questions sur le tableau que vous avez devant vous ? (Silence) pas de questions ? on va passer au vote : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci Monsieur Gérardin.

### Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS

Je vous expliquerai les motivations en questions diverses.

### Monsieur le Président

J'ai déjà votre réponse, Monsieur Gérardin...

|   |                           |    |
|---|---------------------------|----|
| 5.1 : Campagne d'emploi enseignants non titulaires Guadeloupe | Nombre de votants         | 24 |
|   | Ne prend pas part au vote | 0  |
|   | Abstention                | 0  |
|   | Contre                    | 1  |
| Avis : FAVORABLE  | Pour                      | 23 |

**Monsieur le Président**

Nous allons passer à la campagne d'emploi BIATSS. Avant de voir les tableaux, il y a un tableau avec un seul nom, c'est une création de poste pour l'UFR médecine. Le doyen ici présent vous a parlé en long et en large des difficultés qu'ils auront pour mettre en place cette réforme très lourde. Ce n'est pas parce que je fais partie de cette UFR mais je rappelle que c'est quand même une UFR très difficile à gérer avec des étudiants qui ne sont pas seulement en amphithéâtre mais aussi chez les praticiens, sur le terrain, dans les hôpitaux, qu'il faut gérer. Il n'y a pas que la formation initiale et il y a beaucoup de travail, donc il ne faut pas faire d'erreur. En plus de ce travail qui était déjà difficile pour le personnel en place, il y a cette réforme qui est très chronophage et il ne faut pas faire d'erreur. Il y a encore le PACES qui reste cette année, le concours aura lieu encore cette année, et il y a le PASS à mettre en application, il y a un suivi, et ce suivi est très chronophage. Le doyen a évalué qu'avec son personnel il faut environ 6 à 7 personnes de plus pour répondre aux besoins de cette UFR. Dans un premier temps, je lui ai fait comprendre que ce n'est pas possible de donner 7 postes à l'UFR médecine même si on connaît les difficultés, mais on essaye de faire un effort pour au moins la mise en place de cette réforme. Il s'agit d'une catégorie C qui ne sera pas forcément la personne la plus adéquate, mais je pense qu'il y aura en interne des redistributions des tâches pour permettre peut-être à quelqu'un de catégorie B ou A de faire le travail le plus important et de laisser à une catégorie C de faire le travail qui relève de ses compétences.

La composante a donc demandé plusieurs postes et nous avons retenu un seul emploi de catégorie C. Nous avons donné un avis favorable au niveau du CT. Nous allons donc voter sur la création du poste de catégorie C pour la médecine : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup

|   |                           |    |
|---|---------------------------|----|
| 5.m : Création d'un poste BIATSS de catégorie C à l'UFR de médecine | Nombre de votants         | 24 |
|   | Ne prend pas part au vote | 0  |
|   | Abstention                | 0  |
|   | Contre                    | 0  |
| Avis : FAVORABLE  | Pour                      | 24 |

**Monsieur le Président**

Nous allons aussi voter sur les publications des emplois vacants.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Monsieur le Président ?

**Monsieur le Président**

Oui ?

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

J'ai une question concernant les créations de postes. Il y a d'autres remontées qui ont été faites (je n'ai peut-être pas tout suivi parce que j'avais un problème de lunettes juste à l'instant), qu'en est-il des demandes de création qui sont remontées, notamment pour le pôle Martinique ?

**Monsieur le Président**

Vous avez un tableau, je pense que tous les postes sont dedans. J'ai mis « Pour information ». Quand on regarde les marges au niveau de l'université, on ne peut pas créer plus de postes. Au niveau de l'université

on n'a créé qu'un seul poste avec beaucoup de difficultés. Vous avez bien compris ce matin, quand Monsieur Subits vous a parlé de nos marges. Tous nos postes sont identifiés et ils sont sur un document où j'ai mis « Pour information ». Cela veut dire que si demain on a une possibilité au niveau de l'établissement, ça soit par un redéploiement interne au niveau de l'établissement pour l'appui inter-pôles, je ne vois pas d'inconvénient. Si en plus de cela, après le travail que nous allons faire avec les recteurs sur le dialogue de gestion, le ministère nous donne des supports supplémentaires, je ne vois pas non plus d'inconvénient à intervenir après une évaluation sur les composantes en difficulté et les services en difficulté. Ce qui veut dire qu'on a quand même pris en considération les demandes qui sont remontées. C'est d'ailleurs ce que j'avais demandé depuis très longtemps pour que l'on puisse bien identifier les besoins à un moment donné. Madame François-Haugrin.

### **Madame Odile François-Haugrin, MCF**

Merci Monsieur le Président. Je voudrais vous rappeler que concernant le pôle Martinique, sur les 8 postes qui ont été octroyés par le ministère en 2016 et en 2017, aucun n'a bénéficié au pôle Martinique. Effectivement, nous avons fait ce travail de recensement de nos besoins, et je voudrais que vous soyez attentif à la situation du pôle Martinique en matière d'organisation des services administratifs et financiers. Je peux vous assurer que les demandes que nous faisons sont tout à fait justifiées et sont nécessaires pour que ce pôle universitaire puisse mener ses missions à minima, sachant que malheureusement, nous avons perdu des emplois qui sont passés au niveau de l'administration générale. Par exemple, nous avons un emploi qui était occupé pour les instances, un emploi de catégorie A qui a été repositionné en administration générale. Nous avons des emplois qui venaient des pôles, des composantes, qui avaient été positionnés au niveau d'un service polaire et qui sont devenus des services d'établissement, et qui donc se sont réappropriés les postes. Nous avons également un support au niveau de la... je vous ai parlé d'un emploi que nous avons perdu au niveau des instances et qui est reparti au niveau de l'administration générale. Et puis, il y a un deuxième emploi dont... Je ne me souviens pas là tout de suite, ça m'a échappé. En tout cas, il y a deux emplois que nous avons perdus au niveau du pôle, sachant par exemple que pour les instances, nous n'avons aucun personnel pérenne pour réaliser ce travail. La CAP également, c'est une structure que vous avez créée et pour laquelle nous n'avons aucun personnel titulaire pour accompagner les projets de recherche et les dossiers de financement.

### **Monsieur le Président**

D'accord, j'ai bien compris votre demande, Madame François-Haugrin. C'est vrai que quand on s'adresse aux composantes et aux services, il y a un manque de personnel criant. Quel que soit le service, il y a un manque de personnel et je comprends que vous puissiez être en difficulté dans certains services. Il y a un travail à faire au sein du pôle peut-être pour redistribuer le personnel dans les endroits où il y a vraiment un besoin. C'est un travail que vous aurez à faire au niveau des pôles. Deuxièmement, vous avez dit que nous avons pris un poste au niveau de l'administration centrale. Je rappelle qu'il s'agit d'une seule université. Quand vous demandez des moyens au ministère, il regarde votre masse salariale et il vous dit si vous avez des postes vacants. Troisièmement, il faut savoir que quand on a créé les pôles, on a dépouillé complètement le transversal, l'administration centrale pour envoyer du personnel au niveau des pôles. Et actuellement, malheureusement, on se rend bien compte qu'il y a cette harmonisation mais le travail d'avant reste le même parce qu'il y a cette harmonisation quand même à faire en central et qui est encore plus important qu'avant. On ne peut pas dépouiller complètement l'administration centrale pour envoyer des personnes dans les pôles, ce d'autant plus qu'il y a le même travail à faire au niveau central. Donc, je comprends les demandes, je comprends très bien les demandes, mais aujourd'hui nous avons une masse salariale et nous n'avons pas la marge pour pouvoir créer des postes. Nous avons des postes auxquels il faut être attentif. On ne va pas créer de façon démesurée, il faut rester dans le cadre fixé par le ministère. Même si on a un financement peut-être, s'il n'y a pas de support, c'est ça aussi le problème. Il faut donc qu'on soit attentif. Ce qui serait intéressant, c'est que le ministère accepte d'augmenter le nombre d'emplois, et peut-être qu'on peut faire des choses. Mais là aussi, justement avec le dialogue de gestion, peut-être qu'on peut agir en ce sens. Et puis, la dernière information concernant les postes, vous savez qu'à chaque fois Monsieur Gérardin dit qu'il ne vote pas parce que la répartition des moyens ...

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Ce n'est pas que je ne vote pas, je vote non.

**Monsieur le Président**

Il vote contre parce qu'il dit que la répartition des moyens n'est pas faite, ce qui est une réalité. Vous avez parlé des postes qui ont été donnés par le central et qu'on a laissés en Guadeloupe. C'est le minimum du minimum qu'on a pu faire jusqu'à maintenant. C'est le strict minimum. Si j'avais eu le malheur de mettre un poste ou deux postes en Martinique, je pense que j'aurais tous les problèmes du monde pour gérer cette université et pas uniquement le pôle Guadeloupe, mais l'université dans sa globalité qui aurait posé des problèmes. Je crois que j'ai fait un minimum, et malgré ça, je suis attaqué par le pôle Guadeloupe à chaque fois, à chaque réunion, vous le voyez très bien. D'ailleurs, il y a un point aux questions diverses et je vais y revenir.

On va donc voter sur le tableau concernant la campagne d'emploi 2020 sur les postes vacants. Monsieur Gérardin ?

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Vous ne serez pas étonné par ma remarque. Quand je fais la volumétrie sur la publication des emplois ITRF, je m'aperçois en comparant la Martinique et la Guadeloupe, sans tenir compte des services communs et transversaux, qu'il y a 6 ouvertures pour le pôle Martinique et 2 pour le pôle Guadeloupe. Pour les enseignants-chercheurs, c'était 30 % pour la Guadeloupe et 60 % pour la Martinique, et là c'est 20 % pour les BIATSS pour le pôle Guadeloupe et 80 % pour le pôle Martinique. Là encore, on est dans un processus inverse de celui du rééquilibrage.

**Monsieur le Président**

On va donc passer au vote : qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. L'autre tableau est pour information. Nous allons passer aux questions diverses

|                                    |                           |           |
|------------------------------------|---------------------------|-----------|
| 5.m : Campagne d'emploi ITRF/AENES | Nombre de votants         | <b>24</b> |
|                                    | Ne prend pas part au vote | <b>0</b>  |
|                                    | Abstention                | <b>0</b>  |
|                                    | Contre                    | <b>1</b>  |
| <b>Avis : FAVORABLE</b>            | Pour                      | <b>23</b> |

**Questions diverses**

1) Question de Monsieur Léticée concernant la mission parlementaire et travaux sur la répartition des moyens.

**Monsieur le Président**

Il y a une question de Monsieur Léticée concernant la mission parlementaire. Je rappelle que la mission parlementaire est passée chez nous sur les deux pôles et j'ai fait un débriefing avec la mission parlementaire dans l'Hexagone à l'Assemblée nationale. Pour l'instant, nous n'avons pas de rapport je pense que je n'aurai pas le rapport avant que cela passe au niveau de l'Assemblée nationale. Vous savez bien que quand un rapport est effectué passe par le Conseil économique, social et environnemental, l'Assemblée nationale, le Sénat avant que cela arrive au niveau du ministère, ça passe en plénier, un vote en plénier. Le vote n'a pas eu lieu sur le rapport qui a été produit par les parlementaires pour l'instant. Nous aurons donc des informations plus tard mais ce ne sont pas les parlementaires qui

prendront les décisions. Les parlementaires vont donner un rapport à la ministre qui prendra la décision en tenant compte de toutes les informations qu'elle aura glanées en amont, notamment dans le cadre du passage du Conseiller d'État.

Je voulais juste faire une petite remarque, peut-être que tout le monde n'est pas au courant. Lors de ce débriefing, il y avait les parlementaires, Madame Hérin, Madame Manin qui avaient leur attaché parlementaire, il y avait M. Mathiasin qui avait son attaché parlementaire et il y avait M. Janky qui est arrivé avec un membre de sa gouvernance, Madame Mezen, non pour qu'elle prenne la parole mais pour qu'elle puisse prendre quelques notes, parce que quand on parle, surtout que je suis seul en face de tout le monde et que chacun pose des questions, et je ne peux pas répondre aux questions de l'ensemble des personnes en face et prendre des notes en même temps. Je me suis donc fait accompagner de Madame Mezen. Quand je suis arrivé dans la salle, les parlementaires étaient debout, Madame Manin m'a serré la main et elle est partie. C'était très désagréable, très, très désagréable. Pour ce niveau de responsabilité de l'État, des personnes qui nous représentent au niveau du territoire pour lesquelles nous avons voté, je trouve que c'est un manque de responsabilité. Elle est donc partie et j'ai demandé à Madame Mezen de sortir puisque c'est Madame Mezen qui gênait certainement. Est-ce parce que c'est une Martiniquaise qui vient et il y a une Martiniquaise devant les parlementaires ? Est-ce que Madame Manin voulait dire des choses et qu'elle était peut-être gênée de dire des choses en face d'une Martiniquaise qui connaît bien la Martinique, certainement mieux que moi ? Je ne sais pas. Toujours est-il qu'elle s'est levée et qu'elle est partie. J'ai demandé à Madame Mezen de se retirer, ce qu'elle a fait sans aucune difficulté. L'attaché parlementaire est allé chercher Madame Manin qui n'est pas revenue. J'ai donc vécu très mal ce moment-là. Je pense que même les autres parlementaires qui étaient là, ainsi que les attachés parlementaires, ont vécu très mal ce moment-là. Et Madame Mezen qui s'était déplacée pour accompagner le président, s'est fait presque jeter. Voilà ce que je voulais dire sur le rapport parlementaire.

Et puis, tu as continué ta question en demandant si nous pouvons engager des travaux sur la répartition des moyens. Cela fait un certain temps que nous avons voté au niveau du conseil d'administration la répartition des moyens. Cela fait un certain temps que nous avons pris en considération les critères de répartition. Les travaux ont été effectués par le vice-président à la répartition des moyens dans une commission et cela avait été ensuite voté en conseil d'administration. Malheureusement, à chaque fois qu'on arrive pour faire cette répartition, je me fais jeter à chaque fois, d'ailleurs vous le voyez à chaque fois par Monsieur Gérardin à juste titre. À juste titre. À chaque fois que l'on vient pour avancer sur ce projet, comble de malheur, il y a toujours quelque chose qui se passe. Dans un premier temps, je crois qu'il y avait les inspectrices. Après, il y avait le Conseil d'État qui a mobilisé les gens pendant très longtemps sur les deux pôles. Il fallait préparer les documents, parce que quand quelqu'un passe sur votre territoire, vous n'allez pas attendre sans rien faire, mais vous organisez le passage, vous préparez des documents, vous pouvez répondre aux questions qui sont posées, vous mobilisez votre équipe, cela prend beaucoup, beaucoup de temps. On sort de ce passage du Conseil d'État, et à peine sorti, il y a le passage des parlementaires. On ne peut pas refuser le passage des parlementaires, n'empêche que c'est très chronophage. Et moi, j'ai pris l'avion à un moment de grève, vous devez comprendre que j'ai pris l'avion à un moment où il y avait la grève pour avoir cet accueil au niveau central, c'est vraiment humiliant d'avoir cet accueil au niveau central. Je pars le jour même parce que j'avais beaucoup d'activités au niveau de l'université et je ne pouvais pas partir la veille comme Madame Mezen qui est partie la veille (deux nuits d'hôtel sur le dos de l'université pour ne pas être reçue...). Moi qui arrive le matin, l'avion prévu pour arriver à 7 heures arrive à 11 heures... J'ai donc pris un taxi en pleine grève pour me présenter à l'Assemblée nationale et pour avoir cet accueil. Tout cela pour vous dire que cela prend du temps et que cela m'a pris beaucoup de temps et beaucoup d'énergie. Et maintenant, je tiens encore et je le redis au plus haut niveau que je n'accueille plus personne sur ce point, sauf peut-être le président de la République s'il vient. Mais sur ce point de la répartition des moyens, il y a une loi qui est votée, les critères sont précis, extrêmement précis, je n'invente rien. Je demanderai à l'équipe qui m'accompagne de m'aider à faire cette répartition des moyens au niveau des pôles universitaires. Là, on ne tergiverse

plus. Je l'ai dit quand j'ai fait mes vœux : maintenant, on avance, rien n'empêchera cette université de prendre son essor. Je ne dis pas un pôle, je dis l'université, je parle au nom de l'université. Et je le répète, peut-être que quelqu'un d'autre fera une scission, moi je ne la ferai pas. Je parle donc au nom de l'université et de cette répartition des moyens, quel que soit l'endroit où un étudiant se retrouve sur le territoire, Guadeloupe ou Martinique, il doit pouvoir bénéficier des mêmes avantages des autres étudiants. Il n'est pas question qu'un étudiant ou que les enseignants-chercheurs aient une mesure différente par rapport aux autres. Nous ferons cette répartition des moyens. Je sais que des politiques vont monter au créneau, c'est une habitude. On ne peut pas gérer notre affaire en interne. On passe par des politiques, on me fait des procès pour freiner la machine. La machine ne freinera plus, elle ne va plus freiner. Il me reste deux ans, et il faut que pendant ces deux ans, les choses soient gravées dans le marbre. Je ne voudrais pas qu'un autre président ait les mêmes difficultés que j'ai rencontrées. Je ferai tout ce qu'il y a à faire pour que le prochain président n'ait pas ces problèmes, parce que l'université est là pour avancer et non pour freiner une île. Nous sommes dans un environnement qu'il faut prendre en compte. Nous sommes dans la Caraïbe et plus nous prenons du temps pour gérer les problèmes au quotidien, moins on a du temps pour faire évoluer cette université. Nos étudiants ont besoin d'aller au niveau de la Caraïbe. Ils font tous de l'anglais maintenant, en master et en licence, ils doivent pouvoir partir dans la Caraïbe, et les Caribéens doivent pouvoir venir chez nous. Nous sommes dans un territoire, nous sommes dans un continent caribéen, comme l'avait dit Monsieur Marie-Jeanne : « le sixième continent ». Je pense que véritablement il faut que nous puissions ouvrir notre université vers les collègues de la Caraïbe.

Je voulais dire aussi que dans ce même élan, nous avons pris la présidence de la conférence des recteurs et des présidents de la Caraïbe, et toutes les universités de la Caraïbe sont d'accord et demandeurs pour travailler avec nous. Par la même occasion, nous avons cette politique de site que vous connaissez tous et qui a été signée. Cette politique de site est une vitrine pour notre université, cela n'avait jamais été fait depuis 2013. Nous l'avons mise en place avec les 6 pôles de recherche. L'idée est de faire rentrer les collègues de la Caraïbe dans ces 6 pôles de recherche parce qu'ils ont les mêmes problématiques que nous. Ils ne vont pas faire partie de nos équipes, mais ils vont travailler avec nous sur les problématiques comme les nôtres.

Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à la question posée, mais je pense plus que jamais que nous devons faire cette répartition des moyens. Je ne veux absolument pas qu'il y ait un élément actuellement qui nous empêcherait de le faire.

## 2) Question de Monsieur Hertogh concernant les bons cadeaux adressés à l'ensemble des personnels de l'UFR STAPS.

### **Monsieur le Président**

Monsieur Hertogh a parlé de bons cadeaux ou de chèques cadeaux, c'est ce que tu voulais dire ?

### **Monsieur Claude Hertogh, MCF**

En effet, il m'a été remonté que, hélas, seuls les enseignants de l'UFR STAPS n'ont pas touché leurs chèques.

### **Monsieur le Président**

Monsieur Subits.

### **Monsieur Vincent Subits, DAF**

En résumé, on a essayé d'optimiser au maximum le nombre de bons cadeaux. On a demandé à chaque pôle le nombre de bons cadeaux qu'il estimait avoir besoin, et on leur a donné ce nombre précisément. Pourquoi on a essayé d'estimer au mieux, c'est parce que l'année dernière on a perdu pas mal d'argent puisque beaucoup d'enseignants-chercheurs n'étaient pas venus récupérer leurs bons à l'administratif, et cela nous a coûté pas mal de frais de renvoyer ces tickets pour nous faire rembourser partiellement. Donc pour éviter

de perdre 1 000 ou 2 000 € cette année, nous avons fait, entre guillemets, « au plus juste », sauf que le « plus juste » était peut-être trop juste, et du coup les estimations des besoins du pôle en question n'étaient pas bonnes. Après, il ne manquait pas non plus 500 bons, il ne faut pas exagérer non plus.

**Madame Catherine Cyrille, DGSA du PUR Guadeloupe :**

En complément de ce que dit Monsieur Subits, Monsieur le Président, nous avons demandé à la date d'aujourd'hui aux composantes de nous faire remonter les bons cadeaux qui n'ont pas été distribués. Il s'avère que dans certaines composantes, plus de la moitié... je prends par exemple l'UFR SEN, plus de 70 bons cadeaux n'ont pas encore été distribués. Donc, d'ici lundi, on pense remettre à l'UFR STAPS les 20 bons cadeaux destinés aux enseignants et au personnel.

**Monsieur le Président**

Voilà, c'était la question que je voulais poser. Les bons qui n'ont pas été utilisés par certaines composantes, on peut les transférer à d'autres.

**Madame Catherine Cyrille, DGSA du PUR Guadeloupe :**

C'est ça. D'ici lundi, on s'engage au niveau du pôle Guadeloupe à donner les 20 bons cadeaux destinés aux personnels de l'UFR STAPS.

**Monsieur le Président**

Je pense qu'il faut faire la même chose au niveau du pôle Martinique. Si des bons n'ont pas été utilisés, il faut les récupérer et les distribuer aux autres composantes qui en feront la demande.

**Monsieur Claude Hertogh, MCF**

Les enseignants qui croient encore au Père Noël vous remercient.

**Monsieur le Président**

Madame François-Haugrin.

**Madame Odile Françoise-Haugrin, MCF**

Je voulais revenir sur la première question diverse où vous vous êtes exprimé, Monsieur le Président. J'ai bien entendu les éléments que vous avez apportés concernant le débriefing de la mission parlementaire, mais je suis moi-même très surprise des propos que vous tenez concernant Madame Manin qui vous aurait serré la main et qui serait partie. Vous dites même qu'elle aurait été gênée de dire des choses devant une Martiniquaise. J'ai noté ça parce que cela me paraît vraiment extrêmement particulier que l'administration serait allée chercher Madame Manin qui ne serait pas revenue. Ça donne l'impression d'une enfant gâtée qui a décidé de faire sa crise d'adolescence, en fait. Ça ne ressemble absolument pas à la parlementaire qui est venue sur le pôle Martinique faire son audit, et je suis très surprise que Madame Manin ait pu se comporter ainsi sans raison. Madame Nella était également. Je crois qu'il sera nécessaire que l'on puisse, au niveau de la Martinique, comprendre ce qui s'est passé.

Concernant la répartition des moyens, j'ai bien noté que vous allez demander à votre équipe de mettre en œuvre la répartition des moyens cette année, que rien ne va faire reculer la machine. Mais je veux le dire parce que c'est vraiment ça, je l'ai exprimé plusieurs fois mais je le redis encore aujourd'hui, il ne s'agit pas d'un rééquilibrage mais d'un véritable déséquilibre au détriment du pôle Martinique, c'est clair. Quand vous votez sur des répartitions qui tiennent compte de critères qui ne sont pas forcément les seuls critères à prendre en compte. On l'a déjà exprimé plusieurs fois et je ne vais pas m'étendre dessus. Toutes les démonstrations sont faites à ce niveau et vous les avez en votre possession. Vous êtes le président de cette université qui comprend deux pôles universitaires et qui doit être justement équilibrée. Or, ce que vous allez faire, Monsieur le Président, c'est déshabiller Pierre pour habiller Paul. Si le pôle Guadeloupe a besoin de moyens, je n'en disconviens pas, mais ce n'est pas sur le pôle Martinique qu'il faut aller les chercher, parce

que le pôle Martinique a besoin de tous ces moyens. Nous en avons fait la démonstration, puisqu'aujourd'hui avec l'offre de formation ce n'est pas moins d'une quarantaine de postes qu'il manque en Martinique pour réaliser l'offre de formation actuelle. Cela veut dire que si vous prenez des postes, 7 millions euros de masse salariale, comme cela nous avait été présenté en séance par Monsieur le Vice-président délégué aux moyens lors du dialogue de gestion, avec un document qui nous avait été donné sur table sur lequel nous n'avons même pas eu le temps de réagir ni de réfléchir. Et, quand j'ai demandé des rendez-vous pour qu'on puisse en discuter, cela n'a jamais été possible. Il y a les procès-verbaux *in extenso* du conseil d'administration et la mémoire de l'université pour réaffirmer les propos. Ce n'est pas moins de 70 postes que vous prévoyez donc de reprendre du pôle Martinique pour les positionner sur le pôle Guadeloupe. Alors, vous m'expliquerez comment nous allons pouvoir maintenir une université des Antilles qui soit d'un positionnement équitable pour les étudiants Martinique et pour les étudiants en Guadeloupe. Je n'ai pas encore résolu cette équation et c'est pour cela que je continue, et que je continuerai toujours à dire, que ce que vous prévoyez de faire, Monsieur le Président, c'est vraiment de réduire à peau de chagrin l'université des Antilles en Martinique.

**Monsieur le Président**

Monsieur Gérardin, puis je vais conclure.

**Monsieur Frédéric Gérardin, BIATSS**

Je rappelle que, sur la base des chiffres qui ont été communiqués, quand 1 € de masse salariale est distribué par étudiant sur la Guadeloupe, c'est 1,84 € pour le pôle Martinique. Il y a une inégalité de traitement qui est contraire à l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme, de l'article 1 de la Constitution française, de l'article 1 de la Charte européenne des droits fondamentaux, de l'article 1 des Droits sociaux fondamentaux européens. Nous ne sommes pas au-dessus des lois ! En plus, nous sommes dans un même établissement public où les inégalités de traitement sont strictement interdites entre deux étudiants qui sont dans les mêmes conditions d'études. Évidemment qu'il faut trouver des solutions acceptables pour tout le monde, mais pas au détriment de plus de 50 % des étudiants de cette université !

**Monsieur le Président**

Merci pour cette réponse, Monsieur Gérardin.

**3) Question de Madame Aurelia concernant la pétition d'une personnalité extérieure**

**Monsieur le Président**

Il y avait une question diverse concernant le SCD.

**Madame Dominique Aurelia-Toto, MCF**

Tout à fait.

**Monsieur le Président**

Pouvez-vous reformuler la question ?

**Madame Dominique Aurelia-Toto, MCF**

J'ai reçu par quelqu'un de l'extérieur à l'université, une lettre qui vous était adressée, à Madame la VP pôle etc., sur la possible fermeture du SCD de l'INSPE. Je m'interrogeais sur la circulation de l'information et sur le contenu de cette lettre. J'aimerais savoir qui statue là-dessus, si c'est la CFVU, le CA etc.

**Monsieur le Président**

Madame Aurélia, je rencontre prochainement le directeur du SCD pour avoir une discussion autour de ce point, et je reviendrai vers vous.

**Madame Dominique Aurelia-Toto, MCF**

D'accord.

**Monsieur le Président**

Oui, allez-y.

**Madame Aurélie Nella, CTM**

Moi aussi je voudrais rebondir par rapport à tout ce qui s'est dit précédemment parce que j'ai aussi été destinataire de ce courrier, mon nom est cité (le seul cité d'ailleurs). Il semblerait effectivement qu'une fermeture au moins partielle serait prévue pour la bibliothèque de l'INSPE, certainement liée à un manque de moyens. Là encore, on revient au moment même où sont évoquées les questions de répartition des crédits et d'équilibre entre les pôles. Au-delà, je crois qu'il y a aussi l'équité qui doit vraiment être le maître mot dans cette répartition. Je crois que dans les éléments réglementaires que nous avons eus, figure l'adverbe « notamment », quand il y a une réflexion à établir sur les autres critères de répartition qui pourraient guider précisément les travaux, qui doit être effectuée dans l'intérêt de tous les étudiants, qu'ils soient sur le pôle Martinique ou sur le pôle Guadeloupe. Je note d'ailleurs qu'il y a des étudiants guadeloupéens qui sont sur le pôle Martinique, et j'aime à rappeler cet exemple où le président de l'association des étudiants de Martinique était un Guadeloupéen. Et donc, il n'y a pas de conflit d'origine à créer à ce niveau. Par contre, les deux pôles doivent pouvoir rayonner et se développer dans l'intérêt de chacun de nos territoires, et non au détriment l'un de l'autre. Monsieur le Président, je tiens véritablement à ce que cela soit ce qui guide votre action. Vous avez indiqué que vous n'êtes pas le président de la scission. J'espère que vous n'êtes pas le président précédant cette scission qui sera le fait d'un sentiment d'injustice entre les pôles. Je compte donc vraiment sur votre responsabilité et votre équité en la matière.

**Monsieur le Président**

Je vais conclure, avant un conseil d'administration restreint qui ne va pas être long (mais il faut le faire quand même). Je conclus en disant, Madame Aurélie, vous avez parlé d'équité...

**Tous :**

C'est Madame Nella qui l'a dit...

**Le président**

Vous avez parlé d'équité, c'est en droit fil avec ce que nous pouvons faire au niveau des étudiants. Deuxièmement, il y a une loi, et je ne veux pas aller à l'encontre de la loi qui est votée. Troisièmement, quels que soient les critères que nous allons prendre en considération à notre niveau, nous sommes nombreux dans cette université même si nous sommes une université moyenne, et jamais le critère ne sera celui de tout le monde. Quatrièmement, nous avons cette obligation de faire cette répartition. Avant de finir, je rappelle aussi que d'autres critères avaient été évoqués lors de la mise en place de la loi, et heureusement que ce critère n'a pas été retenu. Il a d'ailleurs été voté et une motion avait été signée par Madame Manin, Monsieur Letchimy, Monsieur Marie-Jeanne, et aussi par Monsieur Nilor si je me souviens bien...

**Madame Aurélie Nella, CTM**

Certainement pas.

**Le président**

Quatre personnes ont signé cette mission.

**Madame Aurélie Nella, CTM**

Alors, qu'on soit clair. Je vous avais évoqué d'autres critères à l'époque des discussions...

**Le président**

La surface.

**Madame Aurélie Nella, CTM**

Bah voilà, sur la question des surfaces, non, Monsieur Nilor était intervenu contre ces critères qui n'ont pas été retenus.

**Le président**

Monsieur Letchimi, Madame Manin et Monsieur ???, puis un quatrième parlementaire, qui avaient demandé une répartition des surfaces. Heureusement que ça n'a pas été retenu, sinon nous aurions encore plus de problèmes pour faire cette répartition.

OK, merci beaucoup. Je ne sais pas si un repas est organisé ? Pendant ce temps, on a un CA restreint et on va essayer d'aller vite.

*La séance est levée à 12 heures et 40 minutes.*

\* \* \*